

CAPI 2026

PROJET DE TERRITOIRE

**ICI, NOUS
ÉCRIVONS
DEMAIN.**



www.capi-agglo.fr

SOMMAIRE

	LE MOT DU PRÉSIDENT	p.03
01	NOTRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION La CAPI en bref Nos 22 communes Notre histoire : de la ville nouvelle à la CAPI Nos compétences Notre organisation politique	p.04 p.06 p.06 p.07 p.08 p.14
02	CAPI 2026, NOTRE PROJET DE TERRITOIRE CAPI 2026, c'est quoi ? CAPI 2026, comment ? CAPI 2026, en chiffres CAPI 2026, un projet structuré et réaliste CAPI 2026, une démarche ouverte et inédite	p.16 p.18 p.18 p.19 p.20 p.21
03	DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE NOTRE TERRITOIRE Le CAPI c'est... Synthèse des enjeux sur les compétences	p.22 p.24 p.27
04	CAPI 2026 : NOS ORIENTATIONS ET NOTRE PLAN D' ACTIONS Nos 4 grands principes transversaux et partagés Nos 3 grandes orientations stratégiques	p.30 p.32 p.33
05	FICHES ACTIONS	p.39
06	GLOSSAIRE	p.125

LE MOT DU PRÉSIDENT

Dessignons ensemble les contours de la CAPI de demain !

CAPI 2026 est un projet à la fois ambitieux, innovant et coopératif que je suis particulièrement fier de porter avec l'ensemble des élus, partenaires et habitants qui se sont investis dans son écriture.

Entamée à l'automne 2020, j'ai souhaité que celle-ci se fasse en lien étroit avec ceux qui vivent, travaillent et s'engagent au quotidien pour le développement de notre territoire. Nous nous sommes ainsi appuyés sur un panel de citoyens ainsi que sur différents partenaires de la CAPI, qui ont pu faire part de leurs réels besoins en termes de services publics. Je tiens à les remercier toutes et tous pour leur participation et leur précieuse contribution.

Ensemble, nous avons pu réfléchir à l'avenir de notre territoire, au rôle que pourra y jouer notre communauté d'agglomération et surtout aux actions concrètes que nous pouvons entreprendre pour améliorer le quotidien de nos habitants et renforcer l'attractivité de notre collectivité.

Je tiens à les remercier toutes et tous pour leur participation et leur précieuse contribution dans l'écriture de ces grandes orientations qui guideront nos actions jusqu'en 2026. Certaines d'entre elles s'inscriront dans la continuité de ce qui a déjà été lancé au cours des mandats précédents, d'autres seront mises en place progressivement.

Finalement, avec CAPI 2026, nous anticipons dès aujourd'hui l'évolution des modes de vie dans les années à venir. A travers nos actions innovantes, nous modernisons nos façons de faire pour nous adapter aux nouveaux besoins et répondre ainsi concrètement aux attentes des capisérois(es), et ce, sans pour autant perdre de vue la santé financière de notre collectivité.

Dans ce document, nous avons rassemblé la genèse et toutes les composantes de CAPI 2026 pour que chaque citoyen et tous les acteurs engagés dans la construction de notre projet de territoire puissent disposer de l'information la plus complète possible.

Bonne lecture et en route pour la CAPI de demain !

Jean PAPADOPULO,
Président de la CAPI.

**« ANTICIPONS DÈS
AUJOURD'HUI
L'ÉVOLUTION DES
MODES DE VIE »**



01

NOTRE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION

La CAPI en bref

Nos 22 communes

Notre histoire : de la ville nouvelle à la CAPI

Nos compétences

Notre organisation politique

p.06

p.06

p.07

p.08

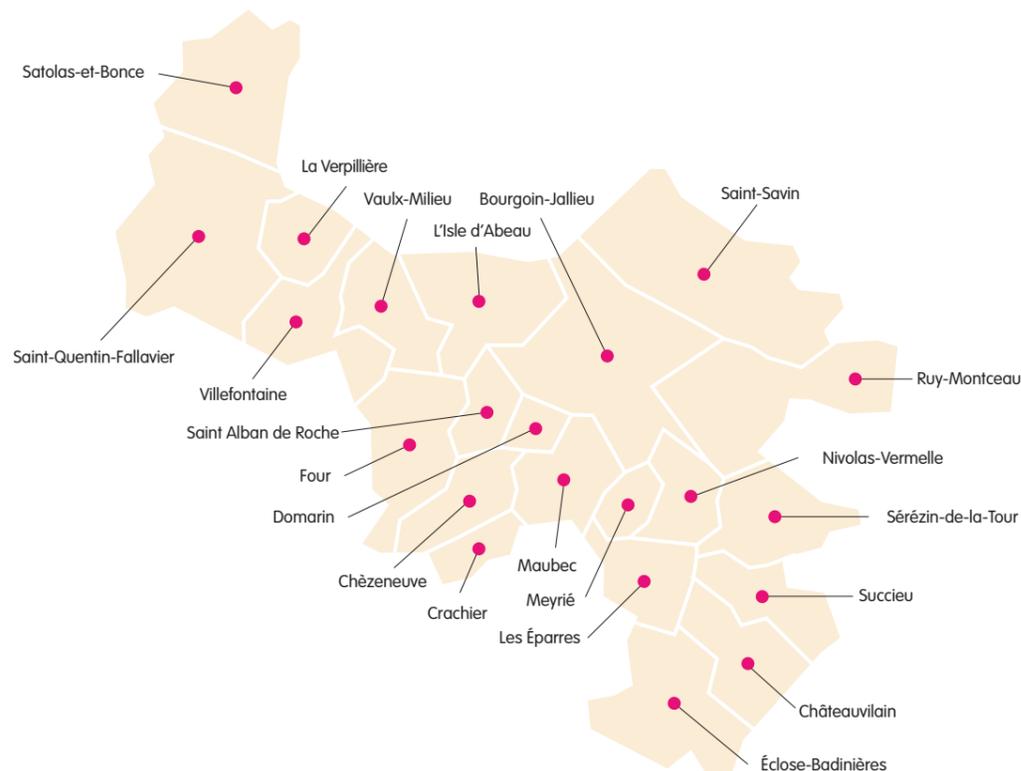
p.14



LA CAPI EN BREF

<h1>CAPI</h1> (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère)		Date de création : 1^{er} Janvier 2007		 Jean Papadopulo Président Maire de Four
70 élus communautaires	22 communes	257,51 km ² de superficie		
<ul style="list-style-type: none"> 15 vice-présidents 10 conseillers délégués 11 conseillers communautaires suppléants 	108 709 habitants au 1 ^{er} janvier 2021 (multiplié par deux en 30 ans)		29% de la population a moins de 20 ans	
51 000 emplois dont 37 000 salariés dans le secteur privé	6 500 établissements dans le secteur privé (recensés par l'INSEE)	47 086 logements	19 160 familles avec enfants soit 44% des ménages	

NOS 22 COMMUNES



NOTRE HISTOIRE : DE LA VILLE NOUVELLE À LA CAPI

L'histoire du territoire de la CAPI est singulière car son étendue et les institutions chargées de le gérer, ont été modifiées au fil du temps.



- 10 janvier 1972** - Création de l'agglomération nouvelle de L'Isle d'Abeau : 21 communes.
- 11 août 1972** - Création de l'EPIDA, Établissement public d'État chargé de l'aménagement de la Ville Nouvelle.
- 26 décembre 1972** - Création du SCANIDA, Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle de L'Isle d'Abeau : 21 communes.
- 15 septembre 1984** - En respect de la loi Rocard (1983), le SCANIDA est transformé en SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle).
- Entre 1999 et 2006** - L'État décide de mettre fin à l'OIN (Opération d'Intérêt National). Il propose que la Ville Nouvelle devienne une Communauté d'Agglomération.
- 1^{er} janvier 2007** - M. le préfet de l'Isère prononce la transformation/extension du SAN en Communauté d'Agglomération. Création de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère : la CAPI.
- 29 avril 2009** - Fin de l'OIN (Opération d'Intérêt National) de la Ville Nouvelle.

SAN

5 communes :
Four
L'Isle d'Abeau
Saint-Quentin-Fallavier
Vaulx-Milieu
Villefontaine

CAPI

Les 20 premières communes :
Badinières, Bourgoin-Jallieu, Chézeneuve, Crachier, Domarin, Four, L'Isle d'Abeau, La Verpillière, Les Éparres, Maubec, Meyrié, Nivolas-Vermelle, Ruy-Montceau, Satolas-et-Bonce, Sérézin-de-la-Tour, Saint-Alban-de-Roche, Saint-Quentin-Fallavier, Saint-Savin, Vaulx-Milieu, Villefontaine.

- 2010** + Éclose
- 2013** + Succieu
- 2014** + Châteauvilain
- 2015** + Création de la Commune Nouvelle d'Éclose-Badinières

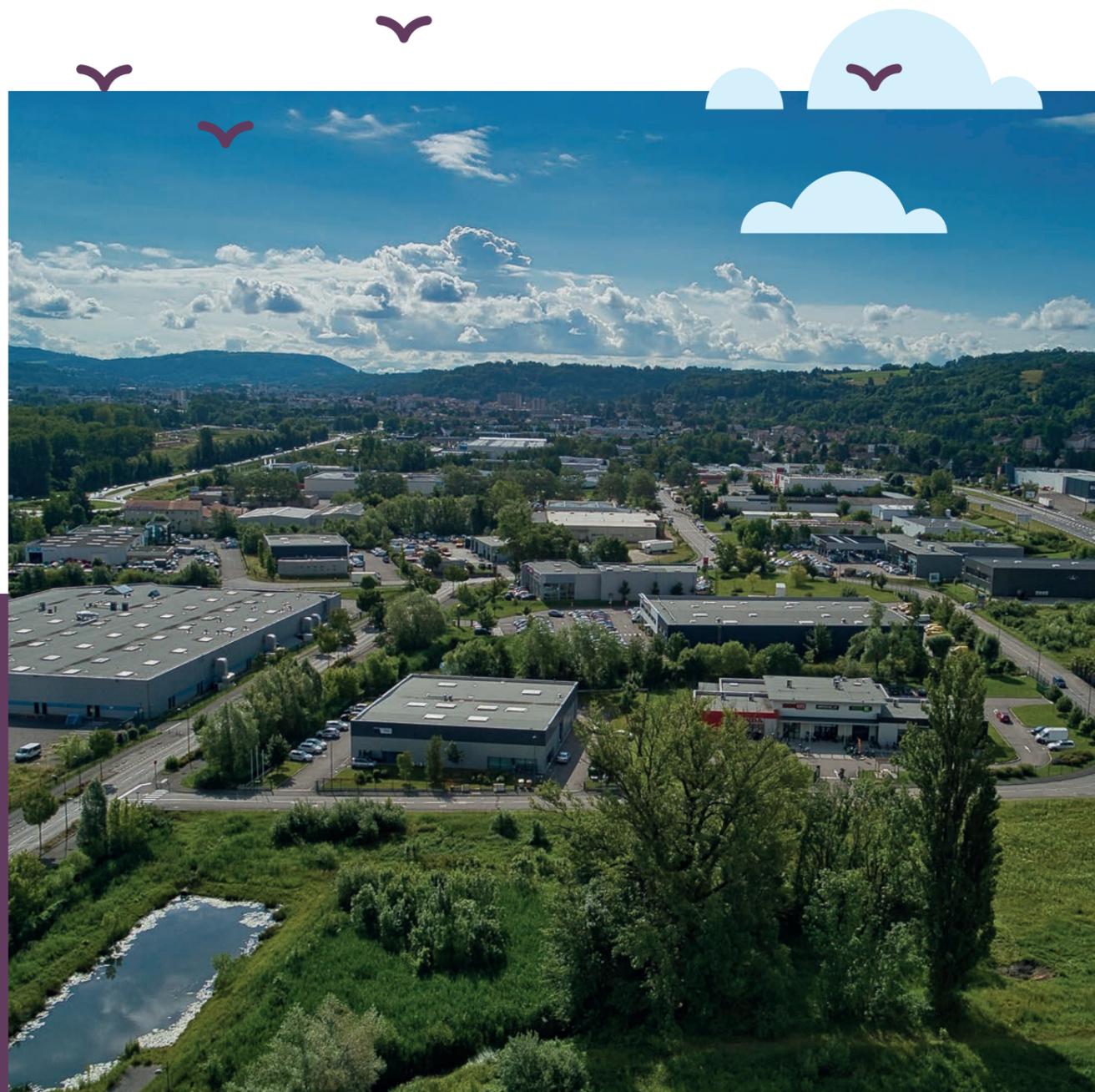
NOS COMPÉTENCES

Notre agglomération exerce des compétences en lieu et place des communes membres. Ces compétences relèvent de deux niveaux : les compétences obligatoires et les compétences supplémentaires.

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Certaines compétences s'inscrivent dans le cadre de l'intérêt communautaire, défini comme la ligne de partage au sein d'une compétence entre les domaines d'intervention transférés à l'intercommunalité et ceux qui demeurent au niveau communal.

Elles ne doivent donc pas se décliner à la faveur d'un éparpillement géographique d'équipements et de services, dont le rayonnement ne serait que communal, voire à l'échelle d'un quartier.



NOS COMPÉTENCES OBLIGATOIRES



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Actions de développements économique ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire ;
- Organisation de la mobilité.

ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

POLITIQUE DE LA VILLE

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.



GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Dans les conditions prévues par le code de l'environnement.

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs.

COLLECTE ET TRAITEMENT

- Gestion, traitement et valorisation des déchets.

EAU

- Produire, traiter et distribuer de l'eau potable.
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

ASSANISSEMENT DES EAUX USÉES

- Collecter les eaux usées et assurer leur transit et leur traitement.
- Assurer l'investissement et l'exploitation.

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

- Collecter, traiter les eaux pluviales urbaines et participer à la protection des habitations contre les inondations.



NOS COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE, DE PARCS DE STATIONNEMENT

Reconnus d'intérêt communautaire

- Les voiries de liaison entre communes et grands pôles structurants
- Les voies de liaisons inter-quartiers
- Les voies de distribution et les voies des zones d'activités économiques, soit 350 km de chaussée.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Reconnus d'intérêt communautaire

- Le Théâtre du Vellein (scène conventionnée) ;
- Le Conservatoire Hector Berlioz CAPI à rayonnement départemental ;
- La Scène de Musique Actuelle Les Abattoirs ;
- 11 bibliothèques et médiathèques.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Reconnus d'intérêt communautaire

- 6 piscines ;
- 1 base nautique ;
- 1 golf.

ACTION SOCIALE

Reconnues d'intérêt communautaire

- 23 Crèches ;
- 5 Micro-Crèches ;
- 1 Halte-Garderie itinérante ;
- 7 Relais Petite Enfance.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE

- Prises en charge d'opérations de maîtrise de l'énergie d'intérêt communautaire ;
- Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores ;
- Création de zones environnementales sensibles et labellisées ;
- Coordination des plans de prévention des risques des communes concernées.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Production d'énergie renouvelable ;
- Construction durable ;
- Plan climat.

ÉCLAIRAGE PUBLIC ET FEUX TRICOLORES

- Réalisation et gestion de tous les réseaux d'éclairage public et de tous les feux tricolores.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Participation au service départemental d'incendie et de secours ;
- Gestion des bornes incendie (alimentation et matériel).

AGRICULTURE

- Soutien au maintien et au développement de l'agriculture ;
- Promotion de l'agriculture raisonnée et mise en œuvre de mesures agro-environnementales.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Soutien au développement supérieur en lien avec le développement économique.

DISTRIBUTION DE SERVICE DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE

- Diffusion de la TNT gratuite sur certains périmètres de l'ancienne Ville Nouvelle (contrat d'entretien et maintenance de ce réseau).



NOTRE ORGANISATION POLITIQUE

NOTRE EXÉCUTIF



Jean PAPADOPULO
Président de la CAPI

Les 15 vice-présidents



Vincent CHRIQUI
1^{er} vice-président
Mobilités



Patrick NICOLE-WILLIAMS
2^e vice-président
Développement économique et
compétitivité territoriale



Cyril MARION
3^e vice-président
Renouvellement
Urbain et Habitat



Patrick MARGIER
4^e vice-président
Stratégie territoriale
d'Aménagement



Denis GIRAUD
5^e vice-président
Stratégie territoriale de
gestion des déchets



Fabien DURAND
6^e vice-président
Cycle de l'eau



Dominique BERGER
7^e vice-président
Voiries, Espaces Publics
et Éclairage



Damien MICHALLET
8^e vice-président
Stratégie numérique, nouveaux
usages et politiques contractuelles
supra communautaires



Daniel GAUDE
9^e vice-président
Bâtiments communautaires
et innovations constructives



Jean-Pierre GIRARD
10^e vice-président
Stratégie financière,
juridique et patrimoniale



Aurélien LEPRETRE
11^e vice-président
Politiques sportives



Carine KOPFERSCHMITT
12^e vice-présidente
Rayonnement culturel et
Enseignement Artistique



Roland BORGHI
13^e vice-président
Politique de la ville,
emploi, insertion



Mathieu GAGET
14^e vice-président
Agriculture et Territoire



Anne CHAUMONT-PUILLET
15^e vice-présidente
Ressources humaines
et petite enfance

Les 10 conseillers communautaires délégués



Christian BETON
Gestion des espaces
publics



Olivier TISSERAND
Innovations
constructives



Alain BERGER
Gestion et Prévention
des risques



Alain MARY
Mutualisation



Daniel WAJDA
Transition énergétique et
lutte contre les pollutions



Guillaume VIAL
Protection et Valorisation
des Espaces Naturels



Pascale BADIN
Événements sportifs



Nadine ROY
Participation citoyenne et
dialogue avec les usagers



Jean-Jacques BOCHARD
Moyens généraux



Noël SUCHET
Prévention et valorisation
des déchets

NOS COMMISSIONS

- Mobilités
- Développement économique et compétitivité territoriale
- Renouvellement urbain et habitat
- Politique de la ville, emploi et insertion
- Stratégie territoriale d'aménagement
- Stratégie de gestion des déchets
- Cycle de l'eau
- Voiries, espaces publics et éclairage, gestion des espaces publics
- Stratégie numérique et usages
- Bâtiments communautaires et innovation constructive
- Stratégie financière, juridique et patrimoniale
- Politique sportive et événementiels
- Rayonnement culturel et enseignement artistique
- Agriculture et territoire
- Petite enfance
- Gestion des risques
- Protection des espaces naturels
- Transition écologique et énergétique et lutte contre les pollutions
- Mutualisation

02

CAPI 2026

NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

CAPI 2026, c'est quoi ?

p.18

CAPI 2026, comment ?

p.18

CAPI 2026, en chiffres

p.19

CAPI 2026, un projet structuré et réaliste

p.20

CAPI 2026, une démarche ouverte et inédite

p.21



CAPi 2026, C'EST QUOI ?



Sur ce début de mandat, le Président Jean PAPADOPULO et les élus communautaires ont souhaité formaliser un projet de territoire pour la période 2020-2026.

CAPi 2026 est une feuille de route qui guidera les actions de notre intercommunalité pour les 6 prochaines années. Elle fixe une stratégie locale, solidaire et fédératrice pour développer le territoire de notre agglomération. Économie, habitat, environnement, déplacements, aménagement, ... ce projet de territoire aborde et anticipe tous les sujets qui touchent la vie et l'avenir des capisérois(es). Il est le socle de toutes les futures politiques de la CAPi et de ses partenaires.

CAPi 2026, c'est donc une ambition qui anticipe les évolutions des modes de vie dans les années à venir, traduite en un plan d'actions opérationnel à court, moyen et long terme.

Ce projet est évolutif. Il est enrichi au fil du temps puisqu'il s'adapte aux aléas (budgétaires, sanitaires...), mais aussi aux opportunités de développement.

CAPi 2026, COMMENT ?



Depuis septembre 2020 et ce jusqu'à juin 2021, nos élus ont travaillé sur ce projet qui définit nos ambitions et orientera notre action pour les six ans à venir, sur l'ensemble de nos domaines de compétences.

Dès le départ, notre initiative s'est voulue fédératrice, participative et représentative de tous ceux qui vivent, travaillent, étudient, grandissent sur notre territoire.

- Pour cela, notre démarche a été menée en concertation avec :
- Les élus communautaires (appuyés par les directeurs de la CAPi) ;
 - Les principaux partenaires du territoire (Conseil de développement, CCI...);
 - Un panel de 40 citoyens issus des 22 communes de la CAPi.

CAPi 2026 s'est construit collectivement en 3 étapes clés :

- **D'octobre à novembre 2020** : la construction d'un diagnostic, permettant d'entendre la voix du panel citoyen, de partenaires, des élus du territoire et d'agents de la CAPi ;
- **De décembre à janvier 2021** : l'élaboration d'une ambition et d'une stratégie, qui ont notamment défini les 4 principes transversaux et les 3 grandes orientations ;
- **De février à juin 2021** : la formulation d'une feuille de route politique qui a permis de décliner les orientations en plan d'actions opérationnel concret.

Validé officiellement et à l'unanimité le 8 juillet 2021, CAPi 2026 est désormais lancé.

CAPi 2026, EN CHIFFRES



2 réunions
avec le groupe des partenaires
(dont le Conseil de développement)



2 séminaires
avec les élus



5 comités techniques



2 réunions
avec le panel citoyens
(phases diagnostic et plan d'actions)



Une cinquantaine
de participants issus de la société civile

CAPi 2026, UN PROJET STRUCTURÉ ET RÉALISTE

À la CAPi, ce projet a été mené en cohérence avec deux autres démarches :

LE PACTE DE GOUVERNANCE

L'objectif est de préciser les instances associées au fonctionnement de la CAPi (Conférence des maires, commissions, Conseil de Développement, panel citoyens, ...)

LA STRATÉGIE FINANCIÈRE

Elle repose sur une étude de la situation financière et fiscale de la CAPi (réalisée en septembre 2020), suivie de l'élaboration d'un pacte fiscal et financier qui intègre des leviers de recherches de marges de manoeuvres. L'ensemble de ces démarches visant à financer le projet de territoire. Nos élus ont en effet souhaité pouvoir poser les bases politiques (Projet de territoire), financières (Pacte Fiscal et Financier) et de fonctionnement démocratique (Pacte de gouvernance) permettant à la CAPi de relever les nombreux défis de son territoire, au service des habitants, des entreprises et des usagers.

Malgré les incertitudes et difficultés du moment (crise sanitaire...), notre exécutif a affiché sa volonté de dessiner un projet ambitieux, permettant à la CAPi de jouer également pleinement son rôle fédérateur auprès des communes, des initiatives et des énergies.

C'est pourquoi la CAPi a souhaité faire de ce projet de territoire un projet véritablement participatif.

CAPi 2026, UNE DÉMARCHE OUVERTE ET INÉDITE

CAPi 2026 met en avant un projet porté collectivement par les 22 communes de la CAPi, en lien avec les intercommunalités voisines, le Département, la Région, le Pôle métropolitain...

Mais c'est aussi et avant tout un projet concret défini avec, et par les capisérois(es). Nous avons ainsi voulu innover dans la manière même de conduire CAPi 2026. Nous avons souhaité ouvrir la démarche à tous ceux qui vivent, grandissent, étudient, travaillent sur la CAPi. Le cœur même de la démarche CAPi est la **participation citoyenne** de son élaboration à sa mise en œuvre. CAPi 2026 a été mené en **concertation** avec de nombreux acteurs du territoire et avec ses habitants, pour avoir une idée plus précise des besoins de la CAPi. Cette volonté participative s'est notamment traduite par la **création d'un panel citoyen**. Pour cela, nous avons demandé à chacune des 22 communes de la CAPi d'identifier certains de leurs habitants, l'objectif étant d'avoir une parité hommes/femmes, mais également une diversité d'âge et de catégories socio-professionnelles.

LE RÉSULTAT

Le projet de territoire a pris appui sur un panel de **40 citoyens aux horizons très variés** et mobilisés depuis l'origine du projet !



Pourquoi une démarche participative ?

- Pour réfléchir ensemble à l'avenir du territoire ;
- Pour enrichir la réflexion en croisant des regards différents, en favorisant l'expression des idées neuves dans un esprit constructif ;
- Pour donner la parole et être à l'écoute des attentes de ceux qui font le territoire : habitants, entreprises, partenaires...
- Pour construire un projet qui s'appuie au mieux sur les besoins réels des usagers, habitants, entreprises...
- Pour porter des projets innovants, participatifs et collectifs à l'échelle de la CAPi.

03

DIAGNOSTIC ET ENJEUX DE NOTRE TERRITOIRE

Ce diagnostic est le point de départ de l'élaboration du projet de territoire. Il constitue une photographie de l'état des grandes tendances observées sur les 22 communes du territoire. Nous partageons avec vous ici la synthèse de ce diagnostic. Le document complet est disponible en téléchargement sur notre site internet : www.capi-agglo.fr

Le CAPI c'est...
Synthèse des enjeux sur les compétences

p.24
p.27



LA CAPI C'EST :

UNE HISTOIRE INTERCOMMUNALE SINGULIÈRE

<p>Création :</p> <p>1^{er} Janvier 2007</p> <p>(ancien SAN)</p>	<p>22</p> <p>communes issues d'un SAN et d'un SIVOM</p>	<p>Un territoire rayonnant sur le Nord-Isère, acteur incontournable du département et de la région</p>
---	--	--

En Isère

- 2^e agglomération de l'Isère
- 2^e Pôle économique du département

En France

- 1^{re} zone logistique terrestre de France

En Région

- 4 gares régionales
- 8^e agglomération de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

- 108 000 habitants ;
- Une tendance démographique positive au sein d'un territoire dynamique (deux fois supérieure à celle du département) ;
- Une population qui a presque triplé en 50 ans ;
- Une augmentation du nombre de résidences principales proportionnelle à l'augmentation de la population du territoire (92,5% de logement sont des résidences principales) ;
- 41% de la population a moins de 30 ans.

...mais

- Des disparités sur la répartition de la population sur le territoire et sur le plan social ;
- Un vieillissement de la population (même si le taux de moins de 15 ans reste stable) ;
- 5 Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur trois communes (L'Isle d'Abeau, Villefontaine et Bourgoin-Jailleu), ces territoires représentent 10% de la population de la CAPI.

UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT BON VIVRE

- Des nombreux équipements culturels et sportifs, permettant à notre territoire de répondre à tous les besoins de ses habitants en termes de loisirs ;
- Un cadre de vie agréable, couplé à un environnement préservé (7 sites naturels) propice aux activités extérieures (320 km de sentiers de randonnées) ;
- 4 871 associations (chiffres en février 2019) ;
- 35 structures petite enfance ;
- 18 793 familles avec enfants installées sur le territoire ;
- Des nombreux services quotidiens : voirie, eau et assainissement (4 stations d'épuration ; 48 581 abonnés (eau potable en 2018) gérés directement par la CAPI, 350 kms de voirie communautaire, 60 carrefours à feux, 18 500 points lumineux).

...mais

- Une stratégie sportive et culturelle à définir à l'échelle du territoire ;
- Une offre de services à équilibrer ;
- Une coordination de l'offre public-privé à améliorer.

UN TERRITOIRE À L'EMPLACEMENT STRATÉGIQUE IDÉAL

- Un territoire interurbain stratégique, se trouvant entre 3 grands pôles : Lyon, Grenoble et Chambéry ;
- La proximité de l'Aéroport Lyon Saint-Exupéry ;
- 4 gares SNCF ;
- Autoroute A43, D75, etc.

UN TERRITOIRE AU DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET HARMONIEUX

- Une cohabitation de pôles urbains et ruraux sur le territoire ;
- 5 600 ha de zones urbanisées (22% du territoire) ;
- 4 100 ha de forêts et milieux semi-naturels (16% du territoire) ;
- 150 exploitations agricoles ;
- 15 300 ha de zone agricole ou naturelle (61% du territoire).

...mais

- Une spécialisation territoriale et fonctionnelle marquée ;
- Un consensus à trouver sur les centralités du territoire ;
- Une stratégie foncière et d'aménagement à globaliser ;
- Une intermodalité des services de transport à développer pour une place de la voiture individuelle moins importante.

LA CAPI C'EST :

UN TERRITOIRE ATTRACTIF ÉCONOMIQUEMENT

- Rayonnement national et international (Parc international de Chesnes) ;
- Une économie diversifiée avec une dominante logistique (1^{re} zone logistique terrestre de France : le Parc d'activité logistique de Chesnes) ;
- 40 Zones d'Activités Économiques (ZAE) (2000 ha) ;
- 6400 établissements ;
- Environ 51 000 emplois ;

...mais

- Des ZAE dont il faut maintenir le dynamisme et l'attractivité.



SYNTHÈSES DES ENJEUX SUR LES COMPÉTENCES

1

« ENTREPRENDRE, TRAVAILLER, HABITER SUR LA CAPI »

Développement économique

- Faire d'un contexte contraint une opportunité pour penser l'adaptation des espaces et des fonciers et montrer la capacité d'action de la CAPI.
- Accompagner l'évolution des besoins des entreprises en permettant une montée en qualité des infrastructures et de nouveaux biens et services.

Habitat, insertion/emploi, solidarité

- Comment maintenir les familles au sein de la CAPI ?
- Comment capter la jeunesse et faire de la CAPI un territoire de choix ?
- Quelle anticipation pour rénover le parc privé ?
- Quelle mobilisation du parc privé ?
- Enjeu de sécurité et de prévention.



2

VIVRE TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Équipements sportifs

- Définir une stratégie sportive permettant de s'adapter aux attentes et aux besoins de la population ;
- S'interroger sur l'action de la CAPI au-delà de la seule gestion des équipements sportifs ;
- Permettant de doter la CAPI d'équipements attractifs faire rayonner le territoire.

Équipements culturels

- La définition d'un projet culturel partagé sur le territoire permettant d'élaborer une feuille de route et d'actions ;
- Rapprocher la culture des citoyens et mener une politique culturelle d'ouverture ;
- Coordonner l'offre culturelle sur l'échelle du territoire de la CAPI (équipements communautaires et non-communautaires).

Petite Enfance

- Animer et organiser le parcours du jeune enfant (0-3 ans) en coordonnant l'ensemble des acteurs de la petite enfance ;
- Adapter les services de la CAPI aux besoins de la population



3

LE CADRE DE VIE ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement et urbanisme

- Innover pour s'inscrire dans la trajectoire de gestion raisonnée et intégrée du foncier ;
- Quels outils pour mener une politique urbaine cohérente sur l'ensemble du territoire de la CAPI ?
- Des enjeux opérationnels d'aménagement et réhabilitations, notamment sur les quartiers gares et les parcs technologiques.

Mobilité

- Anticiper et préparer le renouvellement de la délégation de service public et penser le développement de l'intermodalité ;
- Renforcer le développement des déplacements en mode doux et les pratiques de covoiturage ;
- Trouver un équilibre entre déplacements individuels motorisés, transports en commun et modes doux.

Construction durable et bâtiments communautaires

- Enjeu de la définition d'une gestion patrimoniale.
- Quels sont les grands projets de demain ?
- Quelle stratégie foncière ?
- Comment travailler avec les communes ?
- Redéfinir les compétences.
- Comment rééquilibrer les équipements sur le territoire ?

Voiries, espaces publics, éclairage public, eau et assainissement

- Enjeu de développement durable des équipements et adaptation au changement climatique couplés à des enjeux de réhabilitation ;
- Clarifier et simplifier l'articulation entre la CAPI, les communes et le département concernant la voirie ;
- Mutualisation, comment avancer avec les communes ?
- Quel mode de gestion de l'eau potable (SPL/Régie /délégée) ?



4

L'ESPACE ET LES RESSOURCES NATURELLES

Climat, air, bruit et énergie

- Appropriation par chaque service des enjeux climat-air-énergie afin de créer une culture commune ;
- Choix stratégique : avancer par opportunité afin de capter les financements ou mener des projets puis chercher les financements ?
- Comment le territoire devient résilient ?

Environnement, déchets et agriculture

- Définir une ambition partagée sur le développement environnemental du territoire et la communication qui en découle.
- Structurer et mettre en cohérence les politiques publiques liées à l'environnement ou qui l'impacte.

Risques

- Enjeu de sécurité (face aux risques naturels, sanitaires, technologiques, environnementaux).



EN CONCLUSION

> Le pacte politique initial se ressent sur le déploiement de l'action de la CAPI :

- Des compétences fortes qui sont en partie l'héritage de l'histoire du SAN (équipements, petite enfance, lecture publique...);
- Certaines compétences obligatoires qui ont besoin de s'affirmer (comme le développement économique) ;
- Une intercommunalité perçue comme étant au service des communes.

> Les relations intercommunautaires, pilier de la puissance et de la cohérence de cette action :

- Un équilibre à opérer dans les relations entre la CAPI et ses communes sur différents plans : localisation des équipements, relations financières, mutualisations, offre de service ;
- Maintenir l'engagement de tous les acteurs passionnés par le territoire ;
- Des cycles de gestion à maîtriser et à anticiper collectivement que ce soit au niveau des équipements ou de l'habitat.
- Un territoire qui doit rester maître de son destin et ne pas le subir : afflux démographique, forme d'urbanisation, ...



04

CAP 2026 : NOS ORIENTATIONS ET NOTRE PLAN D' ACTIONS

Nos 4 grands principes transversaux et partagés
Nos 3 grandes orientations stratégiques

p.32
p.33



NOS 4 GRANDS PRINCIPES TRANSVERSAUX ET PARTAGÉS

Une gouvernance affirmée en faveur d'une ouverture aux territoires et d'une coopération renforcée

- Une gouvernance qui affirme le rôle de coordination de la CAP1 ;
- Une ouverture sur les autres territoires ;
- Le maintien d'un lien fort entre la CAP1, ses communes et ses satellites ;
- Les coopérations entre acteurs publics et privés.

L'innovation au service des politiques publiques pour une relation usagers repensée

- Le développement du numérique dans la relation usagers pour simplifier les services publics et développer un sentiment d'appartenance à la CAP1 ;
- L'innovation, inscrite à notre ADN, doit permettre d'avancer et d'être plus performant demain, à moindre coût.

La transversalité pour décloisonner les politiques publiques

- De nouveaux liens et interactions doivent être créés entre les politiques publiques pour penser le développement du territoire comme un tout ;
- Cette transversalité passera d'abord par sa mise en œuvre au sein des services et dans le fonctionnement interne de la CAP1.

La participation citoyenne

- Le « faire avec » qui mobilise davantage les citoyens, les habitants et les usagers pour définir les politiques publiques ;
- Une adaptation des politiques publiques aux besoins et attentes des habitants.

NOS 3 GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Orientation N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire

L'histoire particulière de la CAP1 a marqué l'urbanisme de son territoire en polarisant les zones d'activités et de services sur quelques communes. Cette orientation a donc pour objectif de renforcer la cohérence et travailler sur l'équilibre de son organisation à travers cinq axes.

Axe 1

Un territoire organisé autour d'un système de trois secteurs « Est-Ouest-Centre » qui constituent des pôles d'équilibre, lesquels s'appuient sur des pôles relais et intermédiaires....

... Pour organiser une équité de services à la population par secteur.
... En passant par la reconquête d'une mixité fonctionnelle, le déploiement d'une offre diversifiée de mobilité sur l'ensemble du territoire et une meilleure articulation entre les modes de transport.

ACTIONS

- Élaborer un Schéma de services des politiques publiques, à l'échelle territoriale pour la petite enfance, la culture et le sport ;
- Élaborer un Plan des Mobilités ;
- Consolider l'armature urbaine avec le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) de Villefontaine et L'Isle d'Abeau.

Axe 2

Des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui intègrent la préservation et la conservation des espaces naturels et agricoles...

... Pour trouver une situation adaptée à chaque type de territoire ou de formes urbaines.

ACTIONS

- Développer une politique foncière préventive et coordonnée entre collectivités, pour préserver les espaces naturels et agricoles, à travers l'élaboration d'une charte d'aménagement ;
- Anticiper et rendre exemplaires les extensions de Chesnes et du Parc Techno II ;
- Développer de nouveaux modes d'aménagement (requalification des ZAE, zones d'habitat, corridors écologiques), en synergie avec les documents et dispositifs déjà existants.



Axe 3 | Le développement du lien social devient un axe central des politiques d'aménagement et d'urbanisme en luttant contre la spécialisation sociale des territoires

ACTIONS

- Poursuivre la politique de diversification de l'offre de logements du territoire (Politique de la Ville, Convention Intercommunale d'Attribution, NPNRU de Villefontaine et de L'Isle d'Abeau).

Axe 4 | Le maillage territorial de l'offre d'accueil d'activités articulant différentes envergures d'espaces économiques

ACTIONS

- Actualiser et mettre en œuvre la Stratégie d'Accueil des Entreprises ;
- Permettre le développement de nouvelles formes de lieux d'accueil d'activités (coworking par exemple) ;
- Requalifier et densifier les Zones d'Activités Économiques ;
- Déployer une animation territoriale en matière de développement économique (réseaux des acteurs de la création, transmission, reprise d'entreprises) et actions entre entreprises.

La diversification des modes de transport et l'optimisation des services aux besoins de déplacement...

Axe 5

...En passant par la reconquête d'une mixité fonctionnelle, le déploiement d'une offre diversifiée de mobilité sur l'ensemble du territoire et une meilleure articulation entre les modes de transport.

ACTIONS

- Restructurer le réseau de transport urbain et l'offre de service mobilité dans le cadre du renouvellement de la DSP, pour l'adapter aux évolutions des besoins ;
- Accompagner le déploiement des pôles d'échanges multimodaux : projet de quartier-gare RAMSEYER à Bourgoin-Jallieu, études gares SNCF La Verpillière et Saint-Quentin-Fallavier ;
- Proposer des lignes de co-voiturage dynamiques ;
- Développer un outil numérique permettant de faciliter et d'encourager l'intermodalité sur le territoire de la CAP1 ainsi qu'avec les territoires environnants.



Orientation N°2

Répondre aux défis environnementaux

Cette orientation vise à répondre aux défis actuels et futurs en proposant entre autres un renouvellement durable du bâti et des infrastructures de l'agglomération à travers cinq axes.

Axe 1

Une politique de réhabilitation et d'optimisation des infrastructures et des bâtiments...

...Pour les mettre à niveau et anticiper les contraintes à venir, notamment environnementales, et l'émergence de nouvelles pratiques et usages.

ACTIONS

- Élaborer un Schéma directeur patrimonial et immobilier des bâtiments de la CAP1 (réhabilitation énergétique, rationalisation de l'occupation des usages notamment) ;
- Développer des innovations routières en faveur de l'environnement (revêtements) ;
- Élaborer un Schéma directeur eau potable innovant (logiciel de gestion patrimonial des réseaux).

Axe 2

Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des acteurs ...

...En activant plusieurs leviers : la baisse de consommation énergétique, la rénovation/ construction du bâti, l'augmentation de production d'énergie renouvelable et le développement des mobilités douces.

ACTIONS

- Porter des projets phares en matière de transition énergétique : méthaniseur et complexe nautique CAP1 ;
- Poursuivre les démarches d'accompagnement du changement : Cit'Ergie, PLH2 (Programme Local de l'Habitat) ;
- Accompagner le verdissement des mobilités : flotte de la CAP1, flotte RUBAN, schéma d'implantation de stations multi-énergie ;
- Développer des solutions innovantes comme l'extinction nocturne ou le relamping ;
- Élaborer un Schéma directeur modes doux ;
- Déployer des appels à projets sur les thèmes de la rénovation du parc social, ou l'innovation dans la construction (ex : Design Build Lab).



Axe 3

La préservation des paysages, des ressources, des espaces agricoles et forestiers et de la qualité de l'air et de l'eau...

...Pour conserver et améliorer la qualité de vie sur le territoire.

ACTIONS

- Développer une politique ambitieuse de préservation des espaces et des exploitations agricoles : PAEN (Périmètres de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) (tranche 1 et 2), expérimenter le « paiement pour services environnementaux » ;
- Préserver et partager les espaces naturels : action de l'équipe « Patrimoine arborée » de la CAPI, SAGE de la Bourbre, Voie verte de la Bourbre, actions du PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial), gestion des espaces naturels (Espaces Naturels Sensibles, Réserve Naturelle Régionale, mesures de compensation environnementale).

Axe 4

Une stratégie de gestion des déchets ambitieuse sur l'ensemble du territoire...

...Pour s'adapter aux évolutions réglementaires et aux nouvelles pratiques de consommation, en réduisant le volume de déchets résiduels et en favorisant le recyclage et une redéfinition du périmètre de service à apporter, notamment aux acteurs économiques.

ACTIONS

- Engager une réflexion pour l'évolution du niveau de service et sur l'impact vertueux de la tarification des déchets ;
- Développer des actions de sensibilisation « territoire de la CAPI » en lien avec les communes et la CAPI (implantation de points d'apport volontaire en pied d'immeuble dans le cadre du NPNRU).

Axe 5

Une culture de gestion et prévention du risque diffusée et partagée à l'échelle du territoire...

... Pour préparer les habitants et les acteurs du territoire à des épisodes et des situations à risques et engager rapidement la résilience du territoire.

ACTIONS

- Poser les éléments de compréhension des enjeux en termes de risques (nature, acteurs concernés, moyens en présence) ;
- Organiser une cohérence dans les actions menées à l'échelle territoriale ;
- Identifier les leviers d'actions mutualisés ;
- Information, sensibilisation et communication.



Orientation N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies

Cette orientation vise à renforcer l'attractivité et la qualité de vie de tous au quotidien. Les questions de l'identité de la CAPI, de la solidarité et de la qualité de vie pour les habitant(e)s sont prégnantes sur le territoire. Cette orientation poursuit donc l'objectif de favoriser les échanges entre les citoyens ou entre les acteurs. Il s'agit également d'améliorer la vie de tous les jours grâce aux différents services rendus par les acteurs publics. Elle se décline en quatre grands axes.

Axe 1

Une démarche de marketing et d'identité territoriale...

...Dirigée aussi bien vers l'intérieur que l'extérieur du territoire pour véhiculer les principes de vivre ensemble et l'aménagement du territoire sur la CAPI.

ACTIONS

- Développer et mettre en valeur des initiatives comme le site internet « Mon week-end à la CAPI » ;
- Créer et structurer un outil interactif de connaissance et de découverte du territoire sous forme d'observatoire ;
- Développer une signalétique du territoire pour les « entrées et sorties » de territoire, les ZAE...
- Soutenir les clubs sportifs, faire des événements sportifs des vecteurs d'attractivité territoriale ;
- Construire un plan lumière pour mettre en valeur les éléments emblématiques de la CAPI.

Axe 2

Maintenir l'attractivité et la diversité des activités économiques

ACTIONS

- Élaborer un Projet Alimentaire Territorial ;
- Valoriser l'offre de formation professionnelle du territoire ;
- Définir une politique emploi sur la CAPI ;
- Mise en œuvre du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi).

Axe 3

Une stratégie de l'habitat diversifiée

ACTIONS

- Développer de nouvelles formes d'habiter comme l'habitat intergénérationnel ou le co-living ;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière dans le cadre du PLH2.



Axe 4 | Développement d'une politique de « l'aller vers et/ou de faire avec »...

ACTIONS

- Construire une stratégie culturelle territoriale pour une offre adaptée, notamment avec le nouveau conservatoire ;
- Offrir un accès dématérialisé à l'offre de la Petite Enfance ;
- Développer des solutions de mobilité solidaire (SD'AP (Schéma Directeur d'Accessibilité), ateliers vélo, achat de VAE (Vélo à Assistance Électrique) ;
- Mobiliser et développer des outils de participation citoyenne comme le Conseil de développement, le panel citoyen et d'autres outils de concertation.



DÉCOUVREZ NOS 48 FICHES ACTIONS

Le plan d'actions a permis de décliner chaque orientation en action concrète. 48 fiches actions ont ainsi été établies. Elles vont servir de base de travail et de cadre aux élus et aux services CAPI pour mettre en œuvre désormais le projet de territoire CAPI 2026.

N°1 - Élaborer un Schéma de services des politiques publiques « Sport » à l'échelle territoriale.	p.41
N°2 - Élaborer un Plan des mobilités.	p.42
N°3 - Consolider l'armature urbaine avec le NPNRU de Villefontaine et de L'Isle d'Abeau.	p.44
N°4 - Élaborer un Schéma de services des politiques publiques « Culture » à l'échelle territoriale.	p.46
N°5 - Élaborer un Schéma de services des politiques publiques « Petite enfance » à l'échelle territoriale.	p.48
N°6 - Développer une politique foncière préventive et coordonnée entre collectivités afin de préserver les espaces naturels et agricoles.	p.50
N°7 - Anticiper et rendre exemplaire l'extension du Parc International de Chesnes et du Parc Techno II.	p.52
N°8 - Développer de nouveaux modes d'aménagement, en synergie avec les documents et dispositifs existants.	p.54
N°9 - Poursuivre la politique de diversification de l'offre de logements du territoire.	p.56
N°10 - Déployer une animation territoriale en matière de développement économique et d'actions entre entreprises.	p.58
N°11 - Permettre le développement de nouvelles formes de lieux d'accueil d'activités.	p.60
N°12 - Requalifier et densifier les Zones d'Activités Économiques.	p.62
N°13 - Actualiser et mettre en œuvre la Stratégie d'Accueil des Entreprises.	p.63
N°14 - Proposer des lignes de co-voiturage dynamique.	p.65
N°15 - Développer un outil numérique facilitant et encourageant l'intermodalité sur la CAPI et avec les territoires environnants.	p.67
N°16 - Accompagner le déploiement du pôle d'échanges multimodal du quartier-gare Ramseyer à Bourgoin-Jallieu et l'offre de service mobilité.	p.69
N°17 - Restructurer le réseau de transport urbain et l'offre de service mobilité.	p.71
N°18 - Développer des innovations routières en faveur de l'environnement.	p.73
N°19 - Élaborer un schéma directeur « Eau potable ».	p.75
N°20 - Élaborer un schéma directeur patrimonial et immobilier CAPI.	p.77
N°21 - Accompagner le développement des écosystèmes de carburants alternatifs.	p.79

N°22 - Porter des projets phares en matière de transition énergétique : doter la CAPI d'une nouvelle piscine intercommunale.	p.81
N°23 - Soutenir la filière bâtiment durable.	p.82
N°24 - Développer des solutions innovantes comme l'extinction nocturne, le relamping.	p.83
N°25 - Obtenir la labellisation Cit'ergie.	p.85
N°26 - Doter le service d'assainissement d'un méthaniseur.	p.87
N°27 - Élaborer un Schéma directeur « modes doux ».	p.88
N°28 - Engager la transition énergétique des véhicules de la flotte RUBAN.	p.90
N°29 - Engager la transition énergétique des véhicules de la CAPI : verdissement et rationalisation de la flotte.	p.91
N°30 - Expérimenter un « Paiement pour Services Environnementaux » avec le monde agricole.	p.93
N°31 - Préserver et partager les espaces naturels.	p.94
N°32 - Engager une réflexion sur l'évolution du niveau de service «déchets» et sa tarification.	p.96
N°33 - Connaître et s'approprier les enjeux liés aux risques et coordonner des actions de prévention et de gestion de crise.	p.98
N°34 - Développer et mettre en valeur des initiatives comme « Mon week-end à la CAPI ».	p.100
N°35 - Créer un observatoire territorial interactif.	p.102
N°36 - Élaborer un plan lumière.	p.104
N°37 - Soutenir les clubs sportifs et faire des événements sportifs des vecteurs d'attractivité territoriale.	p.106
N°38 - Développer une signalétique de territoire.	p.108
N°39 - Mettre en œuvre le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi.	p.109
N°40 - Définir une politique emploi et insertion.	p.111
N°41 - Élaborer un Projet Alimentaire Territorial.	p.112
N°42 - Valoriser l'offre de formation professionnelle du territoire	p.113
N°43 - Développer de nouvelles formes d'habiter comme l'habitat intergénérationnel ou le co-living.	p.115
N°44 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie foncière dans le cadre du PLH2 (Programme Local de l'Habitat).	p.116
N°45 - Construire un nouveau conservatoire à rayonnement départemental.	p.117
N°46 - Offrir un accès dématérialisé à l'offre de services de la Petite Enfance.	p.119
N°47 - Développer des solutions de mobilité solidaire.	p.121
N°48 - Mobiliser et développer des outils de participation citoyenne.	p.123



Années de réalisation

2021-2022

ÉLABORER UN SCHÉMA DE SERVICES DES POLITIQUES PUBLIQUES « SPORT » À L'ÉCHELLE TERRITORIALE



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°1

Un territoire organisé autour d'un système de trois secteurs « est - ouest – centre » qui constituent des pôles d'équilibre, s'appuyant sur des pôles relais et intermédiaires



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI a parmi ses compétences, la construction, l'aménagement l'entretien et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire comprenant 6 piscines et un golf.

En lien avec les communes et les politiques en matière de cohésion sociale, la CAPI souhaite passer d'une logique de gestion d'équipements à celle d'une stratégie d'offres de services (apprentissage, prévention et sécurité, loisirs, santé et bien-être) en identifiant les publics cibles.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **OPTIMISER** le fonctionnement des équipements et leurs créneaux d'ouverture en lien avec une stratégie tarifaire ;
- > **FAVORISER** l'accès au sport des publics éloignés en lien et en appui aux côtés des communes ;
- > **DÉCLINER** une offre de services des équipements sportifs organisée et structurée à l'échelle des secteurs du territoire.



ÉLABORER UN PLAN DES MOBILITÉS



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire

AXE N°1

Un territoire organisé autour d'un système de trois secteurs « est - ouest – centre » qui constituent des pôles d'équilibre, s'appuyant sur des pôles relais et intermédiaires



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

En 2030, la population de la CAPI sera d'environ **130 000 habitants**, ce qui devrait représenter **12 000 voitures supplémentaires** en circulation et environ 32 000 déplacements par jour, l'équivalent du trafic quotidien sur la RD1006. Les espaces publics et les voiries seront donc fortement occupés par des véhicules.

L'ambition de la CAPI est de tendre vers une optimisation de la place de la voiture, vers une décarbonation des modes de transport, vers plus de déplacements en modes actifs (marche, vélo, VAE) et enfin vers une mobilité plus solidaire.

La CAPI doit relever 4 grands défis :

- Un système de mobilités adapté à l'organisation multipolaire du territoire ;
- Une mobilité inclusive offrant des solutions de mobilités pour tous, y compris pour les publics fragiles, les personnes âgées, les habitants des quartiers politiques de la ville et des territoires ruraux...;
- Une stratégie des mobilités qui répond au défi climatique et plus particulièrement aux enjeux portant sur la qualité de l'air et la santé publique ;
- Une stratégie qui mobilise l'ensemble des acteurs du territoire et au-delà des limites administratives de la CAPI.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

4 grandes orientations :

- **AMÉNAGER** la voirie et les espaces publics en vue de faciliter les déplacements du quotidien ;
- **FACILITER** les connexions au sein de la CAPI en privilégiant une mobilité décarbonée ;
- **RENFORCER** l'accessibilité et l'attractivité de la CAPI, renforcer les liens aux territoires voisins ;
- **ACCOMPAGNER** vers une politique de mobilité vertueuse et inclusive.



Années de réalisation

2022-2025

CONSOLIDER L'ARMATURE URBAINE AVEC LE NPNRU DE VILLEFONTAINE ET DE L'ISLE D'ABEAU



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°1

Un territoire organisé autour d'un système de trois secteurs « est - ouest – centre » qui constituent des pôles d'équilibre, s'appuyant sur des pôles relais et intermédiaires



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Les projets de renouvellement urbain portés par la CAPI dans les quartiers Saint-Bonnet à Villefontaine et Saint-Hubert à L'Isle d'Abeau visent à affirmer leur vocation de centre-villes, en complémentarité avec les polarités existantes, et à améliorer le cadre de vie des habitants.

Il s'agit de recomposer les quartiers en requalifiant l'espace urbain et les voies de circulation tout en diversifiant l'habitat. L'objectif est de leur redonner un rôle de cœur attractif et animé.

L'ambition est de :

- > **RENFORCER** le projet de développement social existant : lien social, réseaux d'entraide, stabilisation des nouveaux habitants, jeunesse, présence renforcée des services publics ;
- > **AMORCER** la perspective d'un projet de rénovation urbaine, notamment sur les aménagements de centralité et de circulations internes, de liens avec le reste de la ville et l'environnement proche, de la redynamisation du commerce, du devenir des friches ;
- > **FAVORISER** des opérations de promotions privées pour attirer de nouvelles populations et introduire de la mixité sociale ;
- > **INTERVENIR** sur le parc social existant par des réhabilitations notamment au niveau énergétique ;

- **LIMITER** la concentration des précarités en travaillant sur le peuplement du quartier ;
- **RENDRE ACCESSIBLE** le cœur et les entrées de ville ;
Créer les conditions d'amélioration de la tranquillité publique et les conditions d'attractivité du quartier.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **CRÉER** des espaces publics de qualité et emblématiques, incarnant la fonction centrale de ces quartiers et favorisant de nouveaux usages ;
- **DÉSENCLAVER** les quartiers en renforçant les articulations avec le reste de la ville et en améliorant la lisibilité des accès ;
- **FAVORISER** les déplacements doux et végétaliser les espaces publics ;
Clarifier la délimitation entre espaces publics et espaces privés ;
- **DIVERSIFIER** l'offre de logements pour opérer un rééquilibrage et rénover le parc de logement social ;
- **RENFORCER** l'offre de services de proximité ;
- **AMÉLIORER** la tranquillité publique, via une stratégie de prévention situationnelle et le déploiement de systèmes de vidéoprotection.



ÉLABORER UN SCHÉMA DE SERVICES DES POLITIQUES PUBLIQUES « CULTURE » À L'ÉCHELLE TERRITORIALE



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°1

Un territoire organisé autour d'un système de trois secteurs « est - ouest – centre » qui constituent des pôles d'équilibre, s'appuyant sur des pôles relais et intermédiaires



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI dispose d'un tissu culturel dynamique et de plusieurs équipements, notamment un conservatoire à rayonnement départemental, une scène conventionnée d'intérêt national « cirque », un réseau de médiathèques et une SMAC (les Abattoirs), sans compter les équipements culturels dans certaines communes.

Pour autant, le manque de coordination globale, peut avoir pour effet soit d'exclure certains publics de l'offre culturelle soit de créer une forme de concurrence dans certaines zones du territoire ou en matière de diffusion.

Aussi, la CAPI envisage d'élaborer une stratégie culturelle à l'échelle de son territoire en associant l'ensemble des acteurs culturels (communes et secteur associatif) en mettant l'action culturelle au cœur de son attractivité et en la dirigeant vers des publics empêchés soit pour des raisons économiques et sociales soit du fait de problématiques de mobilité.

L'élaboration de cette politique associera également un panel représentatif de la population et d'usagers des équipements culturels du territoire.

Par ailleurs, certains des équipements culturels de la CAPI comme le Vellein et le Conservatoire sont des pôles ressources au-delà des limites du territoire et dans le cas du Conservatoire, identifié comme pôle d'appui par le Département de l'Isère au titre de l'enseignement artistique sur le Nord Isère.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **CONSTRUIRE** une stratégie culturelle à l'échelle du territoire et mettre en évidence le rôle et les atouts de la CAPI pour la conduire ;
- **ASSOCIER** très largement les communes dans l'objectif d'une stratégie territoriale partagée et créer un réseau culturel ressource ;
- **MOBILISER** des participations citoyennes comme le Conseil de développement, le panel citoyen et d'autres outils de concertation ;
- **TRAVAILLER** sur la mise en œuvre opérationnelle en précisant les rôles de chaque acteur ;
- **DÉVELOPPER UNE OFFRE** et une programmation culturelles hors les murs à destination des publics empêchés ;
- **RENFORCER** les relations et les actions transversales entre les champs culturels et artistiques de la CAPI ;
- **DÉVELOPPER DES PARTENARIATS** pédagogiques et artistiques avec les écoles de musique du territoire et du Nord Isère dans le cadre du schéma départemental de l'enseignement artistique.



ÉLABORER UN SCHÉMA DE SERVICES DES POLITIQUES PUBLIQUES « PETITE ENFANCE » À L'ÉCHELLE TERRITORIALE



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire

AXE N°1

Un territoire organisé autour d'un système de trois secteurs « est - ouest – centre » qui constituent des pôles d'équilibre, s'appuyant sur des pôles relais et intermédiaires



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI a pour compétences, la construction, l'aménagement et la gestion des équipements d'accueil du jeune enfant. Elle gère à ce titre 23 établissements, une crèche/halte-garderie itinérante, une ludothèque et 9 relais Petite Enfance.

La répartition des places d'accueil du jeune enfant doit être requestionnée au regard des évolutions démographiques du territoire, de son profil sociologique et en associant l'offre d'accueil individuel et l'offre des acteurs privés.

Dans une démarche d'attractivité, la future politique visera à créer et animer un réseau d'acteurs de la petite enfance à l'échelle du territoire afin d'améliorer l'offre d'accueil (individuel et collective).

Cette démarche, qui associera un panel représentatif d'usagers, vise également à passer d'une logique de gestion d'équipements à celle du parcours du jeune enfant au service des familles.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **ÉLABORER** un schéma directeur de l'offre d'accueil du jeune enfant associant l'ensemble des acteurs (institutionnels, structures publiques et privées...) à destination de l'ensemble des publics du territoire ;
- **METTRE** en lien l'ensemble des acteurs de la petite enfance en vue de faciliter les démarches des familles et d'optimiser les délais de traitement de leurs demandes ;
- **RENFORCER** l'accueil des enfants porteurs de handicap ;
- **PRENDRE EN COMPTE** le besoin d'adaptation des locaux à l'activité d'accueil et les enjeux de rénovation du parc immobilier en vue d'améliorer les performances énergétiques des équipements.
- **FACILITER** l'accès à l'information et aux services de la petite enfance de la CAPI.



Années de réalisation

2021-2025

DÉVELOPPER UNE POLITIQUE FONCIÈRE PRÉVENTIVE ET COORDONNÉE ENTRE COLLECTIVITÉS AFIN DE PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire

AXE N°2

Des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui intègrent la préservation et la conservation des espaces naturels et agricoles.



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Le territoire de la CAPI est marqué par la nécessaire mobilisation de foncier tant pour des projets, que des compensations environnementales et agricoles.

Dans ce contexte de forte pression foncière, compte-tenu notamment de son positionnement géographique, mais aussi de son accessibilité, le territoire de la CAPI est marqué par une apparente disponibilité foncière comparativement aux territoires voisins.

Il doit ainsi composer avec des projets d'envergure supra-territoriale (NFL, Lyon-Turin) dont l'impact sera particulièrement fort sur ses disponibilités foncières, mais aussi sur les fonctionnalités du territoire.

Dans le même temps, les collectivités du territoire portent de nombreux projets d'aménagement structurants (NPNRU de L'Isle d'Abeau, de Villefontaine, ZAC du quartier Gare de Bourgoin-Jallieu) pour satisfaire les besoins actuels, mais aussi futurs (expansion démographique du système métropolitain lyonnais, accueil d'entreprises dans le cadre du Projet de Plaine de Saint-Exupéry).

Ces phénomènes, qui s'opèrent déjà dans le cadre de la logique « Éviter, Réduire, Compenser », doivent désormais s'opérer dans un cadre

réglementaire tendant à limiter voir réduire l'utilisation du foncier (Projet de Loi Climat et Résilience introduisant le principe de Zéro Artificialisation Nette).

Alors que la CAPI a entrepris diverses démarches au titre de politiques sectorielles (développement économique, espaces naturels, politique agricole, aménagements d'espaces publics) ou d'opérations d'aménagement (ZAC, PPSE), il est nécessaire de développer une approche intégrée afin d'envisager la gestion du foncier dans une dimension systémique.

Il est important que cette démarche soit partagée par l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage public intervenant sur le territoire afin d'éviter les concurrences entre projets, mais aussi imaginer des politiques de mobilisation et de compensation foncière coordonnées.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **FORMALISER** un diagnostic sur la base du cadre réglementaire et de la vocation des espaces (SRADDET, SCOT NI et PLU) mais aussi sur la base des projets existants (ZAC, PAEN, mesures de compensations environnementales et agricoles) ;
- **IDENTIFIER** les leviers à disposition (procédures d'aménagement, foncière économique, intervention de l'EPOPA, outils juridiques...) ;
- **METTRE EN PLACE** une politique foncière active afin de réaliser les projets CAPI et ceux des autres Maître d'Ouvrage (MO) publics ;
- **STRUCTURER** un observatoire dynamique ;
- **ÉLABORER** un référentiel aménagement commun à l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage publics ;
- **INSTALLER** une commission de l'aménagement concertée à l'échelle du territoire, commune à l'ensemble des MO publics.



Années de réalisation

Chesne - Études
2021-2024Parc Techno II - Études
2021-2022Travaux à partir de :
2023

ANTICIPER ET RENDRE EXEMPLAIRE L'EXTENSION DU PARC INTERNATIONAL DE CHESNES ET DU PARC TECHNO II

ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire

AXE N°2

Des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui intègrent la préservation et la conservation des espaces naturels et agricoles.



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Cohérente avec son ambition TEPOS (Territoire à Énergie Positive), la CAPI souhaite concevoir et gérer de manière durable et exemplaire ces deux sites en limitant notamment la consommation foncière, en optimisant la densité et en préservant leur biodiversité. Par ailleurs, la CAPI entend encourager la production d'énergies renouvelables sur ces zones et son utilisation locale.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **DÉVELOPPER** une qualité architecturale et paysagère pouvant servir de vitrine pour le territoire ;
- > **METTRE EN ŒUVRE** des compensations environnementales ;
- > **CONSOLIDER** les corridors écologiques et réduire au maximum les coupures dues aux infrastructures routières et ferrées ;
- > **RÉDUIRE** les consommations énergétiques et l'impact carbone des aménagements ;

ANTICIPER ET RENDRE EXEMPLAIRE L'EXTENSION DU PARC INTERNATIONAL DE CHESNES ET DU PARC TECHNO II

Années de réalisation

Chesne - Études
2021-2024

Parc Techno II - Études
2021-2022

Travaux à partir de :
2023



- **RÉFLÉCHIR** à une programmation urbaine permettant de limiter la consommation foncière ;
- **IMAGINER** un modèle foncier avec une maîtrise publique pérenne, permettant une réversibilité des usages ;
- **ÉTUDIER** finement le fonctionnement écologique des sites à urbaniser ;
- **PROPOSER** une solution intégrée et simple à tous les usagers pour la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.



Années de réalisation

2021-2026

DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MODES D'AMÉNAGEMENT EN SYNERGIE AVEC LES DOCUMENTS ET DISPOSITIFS EXISTANTS



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire

AXE N°2

Des politiques d'aménagement et d'urbanisme qui intègrent la préservation et la conservation des espaces naturels et agricoles.



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI souhaite développer une stratégie d'aménagement adaptée au contexte de raréfaction du foncier et à l'exigence de réduction de l'étalement urbain, en renforçant les polarités existantes.

Ces projets majeurs permettront à la CAPI de disposer à nouveau d'une offre foncière et immobilière afin de répondre aux besoins d'implantation et de développement des entreprises.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **POSER** les jalons d'une programmation urbaine à l'échelle intercommunale pour développer une stratégie cohérente de développement territorial ;
- **IDENTIFIER** les réserves foncières dans le tissu urbain et procéder au recyclage des friches urbaines et industrielles ;
- **INTÉGRER** la transition écologique et énergétique en amont des projets d'aménagement ;
- **RÉFLÉCHIR** à des formes urbaines à la fois plus denses et acceptables ;
- **RÉPONDRE** à la pénurie de foncier à vocation d'activités économiques.

POUR SUIVRE LA POLITIQUE DE DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS DU TERRITOIRE



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire

AXE N°3

Le développement du lien social devient un axe central des politiques d'aménagement et d'urbanisme, en luttant contre la spécialisation sociale des territoires



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

L'un des enjeux du territoire est de favoriser la production d'une offre de logements diversifiée en termes de produits, typologies et formes urbaines afin de répondre à la diversité des besoins et aux budgets des ménages. Il s'agit également de favoriser les parcours résidentiels sur le territoire. Cette diversification passe également par la question de l'occupation du parc social, notamment, sur les communes fortement dotées en logement social.

Les projets de rénovation urbaine en cours sur deux communes, ainsi que différents outils et actions mises en œuvre, qui s'inscrivent dans le cadre du contrat de ville et de la convention intercommunale d'attribution (commission de coordination, location active, ...) contribuent à redonner de l'attractivité aux quartiers politiques de la ville qui connaissent des fragilités et de s'inscrire dans une logique de solidarité territoriale.

La CAPI affirme ainsi sa volonté de pouvoir disposer dans la durée, d'une offre équilibrée et diversifiée de logements, correspondant aux besoins de l'ensemble des habitants, actuels et futurs.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **ACCOMPAGNER** les communes dans la mise en place d'outils réglementaires (OAP, SMS...) dans le cadre de la révision des PLU et s'assurer de la compatibilité des objectifs avec le PLH ;
- **ACCOMPAGNER** les communes dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets habitat : connaissance du marché immobilier...;
- **METTRE EN PLACE** la stratégie foncière afin de repérer et d'identifier les gisements fonciers à vocation «habitat» ;
- **METTRE EN PLACE** un dialogue et un partenariat avec la promotion immobilière privée, en associant les communes, afin que la production réponde aux besoins des ménages en termes de prix et de produits (accession à la propriété, investissement locatif, accession sociale sécurisée...);
- **CONSTRUIRE** un partenariat avec l'ensemble des partenaires et acteurs de la chaîne du logement (communes, aménageurs, promoteurs, bailleurs...);
- **POURSUIVRE ET AFFINER** l'observation du marché immobilier du logement sur le territoire (prix, capacité financière des ménages, ...) en lien avec les communes ;
- **POURSUIVRE** la mise en place d'outils et d'actions pour redonner de l'attractivité aux quartiers les plus en difficulté : poursuivre l'animation de la commission de coordination à l'échelle intercommunale, la location active, ...

DÉPLOYER UNE ANIMATION TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°4

Le maillage territorial de l'offre d'accueil d'activités, articulant différentes envergures d'espaces économiques



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

L'accompagnement des entrepreneurs locaux est un facteur clé de succès dans leurs projets. La création d'activités contribue à la vitalité du tissu économique local.

Le soutien à la création d'entreprises permet l'existence d'une offre de services complète et adaptée aux besoins des créateurs/repreneurs d'entreprises.

Cet accompagnement fédère aussi les acteurs et leur offre des lieux d'échanges propices aux relations d'affaires.

L'objectif est de disposer d'une offre de services efficace et lisible, assurée en partenariat avec les acteurs locaux (consulaires, associations, clubs, ...) selon les compétences chacun.

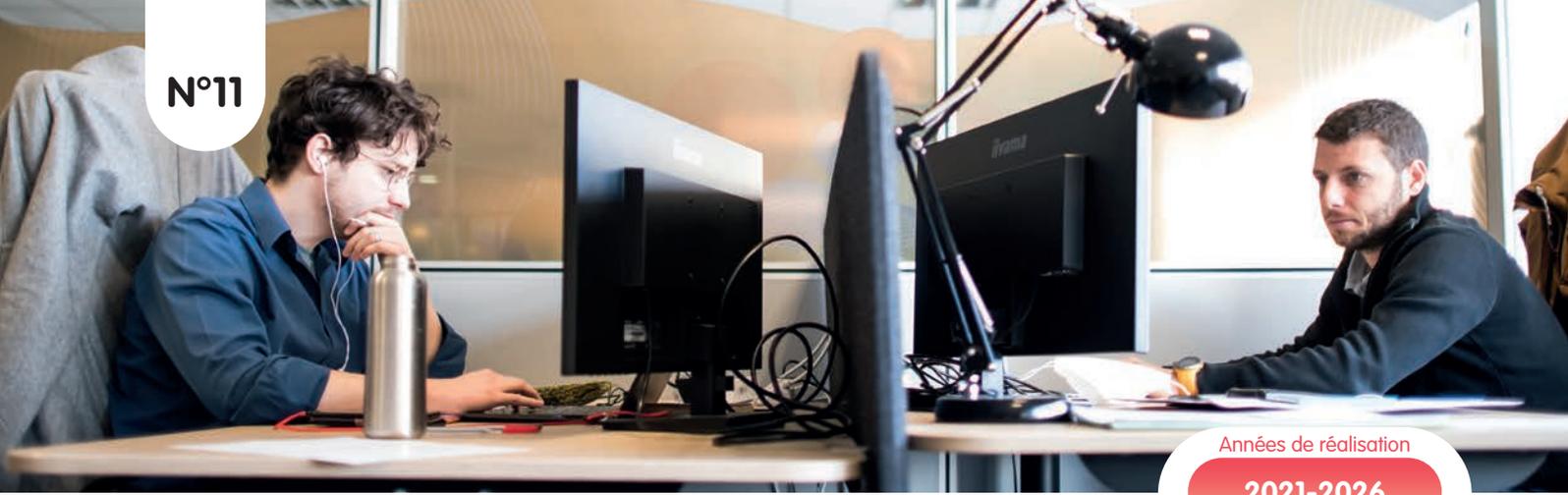
La question particulière du transport des salariés est à prendre en considération, étant donné les aspects environnementaux qui en découlent et la capacité du territoire et des employeurs locaux à proposer des solutions efficaces aux salariés.

Ainsi, les PDMIE (Plans De Mobilité Inter-Entreprises) permettent d'analyser les problématiques de transport à l'échelle d'une zone d'activités économiques, de fédérer les entreprises et de proposer des solutions. Le Parc d'activités de Chesnes, le Parc technologique et la Maladière/Médipôle, disposent de cette instance de dialogue entre entreprises et collectivités.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **PÉRENNISER** l'intervention des structures d'accompagnement des entrepreneurs ;
- **POURSUIVRE ET AMPLIFIER AVEC LES PARTENAIRES** les événements d'information et d'échange entre acteurs économiques locaux (salon de la création d'entreprises, temps thématiques dédiés, ...) ;
- **ORGANISER** des échanges réguliers à l'échelle des zones d'activités du territoire ;
- **AMPLIFIER ET DÉVELOPPER** l'opérationnalité des plans de déplacement et de mobilité interentreprises ;
- **INFORMER, SENSIBILISER, PARTICIPER** et mettre en valeur les initiatives collectives (Challenge Mobilité organisé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ...) ;
- **ENCOURAGER** la création d'instances d'échanges entre professionnels et avec les représentants du territoire.



PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FORMES DE LIEUX D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°4

Le maillage territorial de l'offre d'accueil d'activités, articulant différentes envergures d'espaces économiques



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La crise sanitaire actuelle bouleverse notre façon de travailler avec le développement du télétravail. Les salariés ont de nouvelles attentes en matière de qualité de vie. Dans le même temps, l'engagement dans la transition écologique implique une nécessaire réduction des déplacements pour la qualité de l'air. Cela questionne l'enjeu du développement de nouveaux espaces de travail au plus proche des lieux de vie.

Le maintien du lien social et le développement d'une économie plus durable renouvelle les logiques entrepreneuriales et des besoins des salariés. Ces éléments auront des conséquences sur l'immobilier d'entreprises.

La CAPI doit donc veiller à ce que de nouvelles formes de lieux d'accueil d'activités voient le jour (centre d'affaires, espaces de coworking, lieu d'accueil temporaire pour les entreprises, tiers lieux ...) de manière coordonnée et équilibrée.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **ÉTUDIER** le potentiel de développement des nouveaux espaces d'activités ;
- > **CRÉER** les conditions pour assurer le développement d'une offre d'espaces de coworking sur la CAPI ;
- > **ASSURER** la promotion globale de ces nouvelles formes d'accueil d'activités ;
- > **ANCRER** ces espaces sur le territoire et permettre une synergie entre les différentes offres en la matière.



Années de réalisation

2021-2025

REQUALIFIER ET DENSIFIER LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°4

Le maillage territorial de l'offre d'accueil d'activités articulant différentes envergures d'espaces économiques



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La difficulté à reconstituer une offre d'accueil d'activités économiques, alors que l'attractivité du territoire ne cesse de se renforcer, nécessite une intervention des acteurs locaux. En effet, certains espaces d'activités économiques sont vieillissants et doivent être requalifiés. De plus, la pénurie foncière, voire immobilière, à vocation d'activités économiques sur le territoire, nécessite de densifier les sites économiques existants et les nouveaux projets immobiliers.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **RÉALISER** un diagnostic des espaces publics en ZAE ;
- > **REQUALIFIER/RÉHABILITER** les friches disponibles ;
- > **PRIVILÉGIER** les opérations d'ensemble, permettant une meilleure utilisation du foncier et mutualisant les espaces communs, pour offrir plus de solutions aux acteurs économiques pour leurs implantations/développements ;
- > **ENCOURAGER** la recherche de densité bâtie et la mixité d'usages ;
- > **AFFECTER** un budget pluriannuel de requalification des espaces publics et de mise aux normes des ZAE ;
- > **CONTRIBUER** aux objectifs territoriaux en termes d'économie et de production d'énergie.



Années de réalisation

2021-2023

ACTUALISER ET METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°4

Le maillage territorial de l'offre d'accueil d'activités, articulant différentes envergures d'espaces économiques



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La situation de pénurie foncière pour l'accueil d'activités économiques comme la logistique, s'est propagée à l'ensemble du territoire. L'attractivité du territoire est telle que le marché immobilier d'entreprise est en tension et présente des taux de vacance très faibles.

La CAPI doit développer sa capacité à accueillir de nouvelles activités génératrices d'emplois et de ressources.

La nouvelle doctrine de l'État en matière d'aménagement (zéro artificialisation nette, stratégie Eau-Air-Sol du Préfet de Région) incite la CAPI à anticiper de nouvelles formes d'aménagement, plus complexes moins consommatrices d'espace, au travers notamment de la densification des espaces existants, la détection de gisements fonciers et la réhabilitation des friches.

Les évolutions sociétales et le contexte sanitaire engendrent de nouvelles façons de travailler qui questionnent tant la localisation des activités sur le territoire que l'immobilier dans lequel elles évoluent.

Enfin, suite à la loi NOTRe, rendant la CAPI exclusivement compétente en matière de création, entretien, aménagement et gestion des zones d'activités économiques (ZAE), 14 ZAE ont été transférées portant leur nombre à 40 sur le territoire. Ces espaces disparates dans leur typologie, localisation, entretien, nécessitent une stratégie de gestion et de requalification pour rester attractifs.

Délibérée par le Conseil Communautaire de la CAPI en 2012, puis actualisée en 2015, la Stratégie d'Accueil des Entreprises (SAE) de la CAPI doit être adaptée pour prendre en compte ce contexte nouveau. Il s'agit d'un document stratégique qui vise à définir les orientations et les principes d'organisation spatiale des activités économiques.

La SAE a pour objectif d'anticiper, organiser et suivre la production d'une offre d'accueil adaptée à la demande des entreprises en étant :

- Un outil d'anticipation pour adapter l'offre foncière et immobilière pour l'accueil des entreprises et pour maintenir les espaces économiques attractifs ;
- Un outil de pilotage et de suivi global ;
- Un outil de dialogue interne pour améliorer les échanges avec la SPLA SARA Aménagement, les élus, et les acteurs de l'immobilier ;
- Un outil marketing visant à attirer de nouvelles entreprises, fidéliser les entreprises déjà présentes et garantir aux investisseurs la cohérence des activités et des aménagements.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **ORGANISER** la répartition spatiale des activités économiques sur le territoire et donner de la lisibilité aux partenaires du territoire (SCoT, communes) et aux acteurs économiques (entreprises, investisseurs, promoteurs) ;
- **DÉFINIR ET PLANIFIER** la programmation de l'offre foncière et immobilière future à destination des entreprises afin de garantir une offre adaptée à la demande pour tous les types d'activités ;
- **FAIRE ABOUTIR** les opérations d'aménagement économique déjà planifiées et reconquérir des gisements fonciers dans les espaces urbanisés (friches, fonciers privés, etc.) ;
- **AMÉLIORER** la qualité des espaces économiques existants (ZAE) en définissant un niveau de services et d'entretien pour chacun d'eux ;
- **DÉFINIR** des objectifs en matière de prospection et d'implantation pour attirer les entreprises ciblées par la politique développement économique de la CAPI ;
- **PROMOUVOIR** l'offre d'accueil à destination des entreprises, des acteurs de l'immobilier et des investisseurs afin de générer de nouveaux prospects et susciter de nouvelles implantations.



Années de réalisation

2021-2026

PROPOSER DES LIGNES DE CO-VOITURAGE DYNAMIQUE



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°5

La diversification des modes de transport et l'optimisation des services aux besoins de déplacements



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La voiture individuelle est très utilisée avec un faible taux d'occupation pour des trajets entre la Métropole de Lyon et la CAPI, tout comme entre nos communes et nos pôles d'attractivité tels que les gares SNCF et ZAE.

Cette situation a des conséquences majeures en termes d'environnement, de qualité de vie, d'attractivité et de congestion sur les axes routiers concernés notamment A43 / RD 1006. La saturation de l'offre de transport public, la difficulté de son renforcement dans une période où les contraintes budgétaires sont fortes et la problématique de la desserte des secteurs peu denses en termes d'activité ou d'habitat, conduisent à privilégier l'amélioration du taux d'occupation des véhicules particuliers.

Dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) et du Plan Climat Air Énergie Territoriale (PCAET) 2019-2025, la CAPI s'engage dans le développement des alternatives à la voiture individuelle. En 2015, la collectivité a souhaité étudier la pertinence de la mise en place d'un service de covoiturage dynamique innovant et s'est associée à la Métropole lyonnaise dans le projet Innomob. Elles ont engagé un travail conjoint de recherche de solutions innovantes pour améliorer les déplacements quotidiens entre leurs territoires et au sein de chacun d'eux. Elles ont choisi pour cela deux jeunes start-up Ecov et Instant System qui ont développé le service Lane.

Lane est un service innovant de covoiturage quotidien constitué :

- D'une application smartphone et de stations connectées pour commander un covoiturage en temps réel même sans smartphone ;

- De lignes ouvertes aux heures de pointe : pour garantir des départs rapides grâce à un pool de conducteurs sur des axes stratégiques pour relier des pôles d'activités et assurer des correspondances efficaces avec les transports en commun.

Dans cette dynamique, la CAPI poursuit son ambition de favoriser le partage de la voiture grâce à des solutions innovantes qui facilitent les connexions au sein de la CAPI et avec les territoires voisins.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **RENDRE VISIBLE** la pratique du co-voiturage grâce à l'aménagement de stations de covoiturage ;
- **FACILITER** la mise en relation entre conducteurs et passagers grâce à un système de mise en relation instantanée ;
- **PROPOSER** une solution de mobilité innovante notamment dans les secteurs peu denses où l'offre de transports publics est moins développée ;
- **FAVORISER** l'intermodalité et notamment permettre le rabattement vers les gares et vers le réseau RUBAN.



Années de réalisation

2022-2027

DÉVELOPPER UN OUTIL NUMÉRIQUE FACILITANT ET ENCOURAGEANT L'INTERMODALITÉ SUR LA CAPI ET AVEC LES TERRITOIRES ENVIRONNANTS



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°5

La diversification des modes de transport et l'optimisation des services aux besoins de déplacements



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Proposer une solution globale innovante et digitale permettant de faciliter l'intermodalité et ainsi répondre aux obligations légales de l'article L.1115-8 du code des transports, indiquant que les autorités organisatrices de la mobilité doivent s'assurer de l'existence d'un service d'information multimodal sur leur ressort territorial.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **PROPOSER** un outil digital diffusant une information intermodale et multimodale centralisée et en temps réel sur l'ensemble des modes de déplacements ;
- **TRAVAILLER** sur la tarification dans le but de la rendre plus simple et accessible au plus grand nombre ;
- **INTÉGRER** une solution de vente en ligne des titres de transport monomodaux et multimodaux pour faciliter les déplacements entre les territoires ;
- **TENDRE** vers une intégration tarifaire : dispositif permettant d'utiliser toutes les offres de mobilité avec un seul titre de transport ;
- **DENSIFIER** et améliorer la qualité des données mises en ligne sur le Point d'accès national dans le cadre de l'open data (ouverture des données).

Années de réalisation

Études
2021-2022Travaux
2022-2024

ACCOMPAGNER LE DÉPLOIEMENT DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DU QUARTIER-GARE RAMSEYER À BOURGOIN-JALLIEU



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°5

La diversification des modes de transport et l'optimisation des services aux besoins de déplacements



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

À travers ce projet de pôle d'échange multimodal, la CAPI souhaite renforcer la fonctionnalité de la gare de Bourgoin-Jallieu, qui constitue une porte d'entrée pour le territoire et dont la fréquentation augmente fortement.

Il s'agit notamment de :

Créer un quartier mixte rayonnant à l'échelle de l'agglomération :

- Reconquérir le quartier gare et le considérer comme une partie intégrante du centre-ville ;
- Réaliser une programmation mixte : pôle gare, pôle tertiaire et quartier résidentiel.

Organiser la mobilité et améliorer l'accessibilité :

- Conforter un pôle multimodal structuré autour de la gare ;
- Pacifier la circulation routière ;
- Organiser l'offre et les conditions de stationnement (parking en superstructure) ;

- Créer les conditions du développement des modes alternatifs et des transports collectifs.

Valoriser le foncier :

- Tirer parti du potentiel stratégique de « vitrine » du quartier de gare pour le territoire de l'agglomération, étant donné la forte fréquentation de la ligne TER Lyon-Grenoble ;
- Exploiter l'atout de la maîtrise publique d'une grande part du foncier autour de la gare, pour assurer la cohérence d'ensemble du projet urbain.

Créer des espaces publics et paysagés de grande qualité :

- Mettre en valeur le paysage, effet levier pour l'attractivité de la gare (vues sur les coteaux, cours d'eau du Bion) et réaliser un espace public majeur au cœur du quartier : le Parc du Bion ;
- Traiter les nuisances (coupure des rails, bruit, implantation stratégique des bâtiments...), améliorer l'articulation avec la ville et le franchissement des voies (passerelle).



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **RECONFIGURER** le parvis de la gare pour créer un espace public qualitatif en connexion avec le centre-ville ;
- **CRÉER** un pôle bus, avec accès réservé ;
- **CONSTRUIRE** un parking silo doté de 650 places pour accueillir plus facilement les voyageurs venant en voiture ;
- **CRÉER** un parking dédié aux vélos et doté de 400 emplacements ;
- **AMÉLIORER** le rabattement vers la gare par les modes de déplacements doux, via des infrastructures adaptées (cf. pistes cyclables – plan vélo).



Années de réalisation

2022-2027

RESTRUCTURER LE RÉSEAU DE TRANSPORT URBAIN ET L'OFFRE DE SERVICE MOBILITÉ



ORIENTATION N°1

Renforcer la cohérence et les équilibres du territoire



AXE N°5

La diversification des modes de transport et l'optimisation des services aux besoins de déplacements



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) est l'occasion pour la CAPI de se réinterroger sur le mode de gestion des différents services proposés ainsi que leur évolution possible ou nécessaire vers la mise en place d'un « bouquet de mobilités » mêlant les :

- Services réguliers de transport public de personnes ;
- Services à la demande de transport public de personnes ;
- Services de transport scolaire ;
- Services relatifs aux mobilités actives (ou contribution à leur développement) ;
- Services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (ou contribution à leur développement) ;
- Services de mobilité solidaire.

Dans le même temps, les actions engagées devront encore davantage répondre à des grands enjeux en matière de lutte contre le changement climatique, contre la pollution atmosphérique et sonore.

En parallèle de la restructuration du réseau de transports en commun, les actions pour favoriser et accompagner le développement de l'usage du vélo viendront pleinement compléter le maillage des transports de voyageurs comme l'organisation d'un service de co-voiturage vers des déplacements internes au territoire, notamment sur les secteurs peu denses.

La prochaine DSP sera ainsi l'occasion d'ouvrir le champ d'application du contrat à un bouquet de services favorisant l'intermodalité et permettant des déplacements simples et innovants. La prise en compte des besoins des habitants sera concrétisée tout au long de la chaîne des déplacements et les tarifs appliqués seront élaborés en fonction d'une stratégie plus solidaire et inclusive.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

> Améliorer la performance économique du réseau :

- En optimisant l'offre de service ;
- En améliorant l'adéquation de l'offre à la demande ;

> Améliorer la performance commerciale du réseau :

- En développant la cible « clientèle salariés », en améliorant notamment les conditions de desserte du site du Médipôle et des zones d'activité par les moyens jugés appropriés ;
- En améliorant le taux de couverture des dépenses par les recettes d'exploitation ;

> Évoluer vers une mobilité durable :

- En mettant à profit ce contrat pour poursuivre ses investigations sur d'autres énergies ;
- En poursuivant et en améliorant la location des VAE ;
- En favorisant l'intermodalité avec l'offre ferroviaire et les lignes départementales (régionales depuis le 01/09/2021) ;
- En redonnant confiance aux voyageurs et regagnant en attractivité afin de faire revenir tous les clients commerciaux perdus en raison des mesures liées au COVID ;
- En améliorant les conditions de desserte par les moyens jugés appropriés : ligne régulière, transport à la demande, covoiturage, vélo...



Années de réalisation

2021-2026

DÉVELOPPER DES INNOVATIONS ROUTIÈRES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°1

Une politique de réhabilitation et d'optimisation des infrastructures et bâtiments du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Depuis 2011, la CAPI a adopté une démarche développement durable sur ses travaux de voirie, rattachée au Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), démarche réglementaire ayant pour objectif la réduction de gaz à effet de serre de 30 % entre 2015 et 2030.

Aujourd'hui, les objectifs de préservation de la planète (COP21, Grenelle de l'environnement), les enjeux écologiques et énergétiques doivent être pris en compte dans le domaine des infrastructures routières.

L'ambition de ce projet porte sur le déploiement de procédés d'innovation routière, sur la rénovation des chaussées CAPI en Zones d'Activités Économiques afin de garantir un territoire résilient et respectueux de la biodiversité.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **TRAVAILLER** en partenariat avec les entreprises locales sur ces objectifs environnementaux ;
- **INSCRIRE** les enjeux écologiques et environnementaux dans le domaine des infrastructures routières ;
- **RÉDUIRE** considérablement les épaisseurs de structure bitumineuse par rapport à une méthode traditionnelle et donc participer aux économies de matériaux grâce à ces options techniques nouvelles ;
- **LANCER** des chantiers tests afin de vérifier les données brutes des solutions innovantes existantes sur le marché, fruit des recherches et développement des entreprises et piloter une procédure de réalisation, accompagnée de contrôles en continu.



Années de réalisation

2021-2023

ÉLABORER UN SCHÉMA DIRECTEUR « EAU POTABLE »



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux

AXE N°1

Une politique de réhabilitation et d'optimisation des infrastructures et bâtiments du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Le schéma directeur dispose de plusieurs volets stratégiques pour les investissements de la collectivité des 10 prochaines années ainsi que des actions à mener pour la préservation des ressources. Il abordera aussi les premières actions à mener en vue de l'adaptation du territoire concernant sa ressource en eau par rapport au changement climatique.

Il devra aborder plusieurs thématiques névralgiques afin de pouvoir garantir l'adéquation des besoins en eau par rapport aux objectifs de développement du territoire.

Ce schéma permettra d'orienter les solutions stratégiques de sélection des ressources à conserver à échéance pour rationaliser les potentiels sites pour lesquels des traitements d'eau devraient ou pourraient être mis en place. Les projets d'interconnexion et de recherche de nouvelles ressources seront abordés.

La collectivité est confrontée à un effet ciseau concernant ces obligations de renouvellement patrimonial et de sa capacité financière. Afin de définir une politique efficiente de renouvellement de ces réseaux d'eau potable, le schéma directeur prévoit la livraison d'un outil informatique permettant de modéliser les nécessités de renouvellement des tronçons des réseaux en fonction de différents critères (matériau, âge, fuites intervenues, potentiellement pression du service, ...). Cet outil permettra à la collectivité de simuler le renouvellement et de mettre à jour annuellement le plan pluriannuel d'investissement concernant les réseaux.

Ce projet est un réel outil stratégique concernant la politique d'investissement du service de l'eau potable afin de proposer des actions adaptant le service aux changements climatiques avec des périodes estivales de plus en plus sèches et des contraintes grandissantes sur les ressources en eau potable.

ÉLABORER UN SCHÉMA DIRECTEUR « EAU POTABLE »



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **DÉFINIR** l'adéquation du bilan besoin / ressource face à l'évolution du climat ;
- **ÉTABLIR** des projections sur les problématiques quantitatives et qualitatives des ressources ;
- **PROPOSER** des orientations stratégiques concernant les investissements à réaliser ;
- **SE DOTER** d'une modélisation hydraulique des artères principales de distribution permettant une efficience dans la stratégie de restructuration du réseau ;
- **RÉPONDRE** à deux contraintes majeures : **la raréfaction des ressources** (nécessitant d'adapter la distribution du service) et leurs **modifications qualitatives** (impactées par le changement climatique et les évolutions réglementaires de potabilisation).



ÉLABORER UN SCHÉMA DIRECTEUR PATRIMONIAL ET IMMOBILIER CAPI



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°1

Une politique de réhabilitation et d'optimisation des infrastructures et bâtiments du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Le patrimoine immobilier de la CAPI représente aujourd'hui 100 bâtiments pour 66 500 m² de surface :

- > Bâtiments de bureaux, centres techniques ;
- > Médiathèques, crèches et multi-accueil, golf, gendarmerie, théâtre, cinéma ;
- > Conservatoire de musiques, salles de concert, studios de danse ;
- > Logements de gardiens, centre Signoret, piscines.

Son entretien et son exploitation représentent 5.8M€ dont 800k€ de facture énergétique. Environ 190k€ sont investis annuellement dans le schéma directeur énergétique depuis 7 ans, pour une économie annuelle de 220k€.

Ce patrimoine immobilier a été largement hérité du SAN. Ainsi, à la différence d'autres intercommunalités, le patrimoine intercommunal n'a pas été constitué progressivement au fur et à mesure du développement de la mutualisation et du transfert de compétences. Cela a créé un contexte particulier de gestion patrimonial et de politiques publiques où ce sont plutôt les usages qui furent adaptés aux infrastructures disponibles, sans être forcément en phase avec les besoins, les compétences et les services mutualisés dévolus à la CAPI.

Dans un contexte de contraintes budgétaires, de réglementations de plus en plus fortes sur les bâtiments et face à l'enjeu d'adaptation aux évolutions environnementales, cette action a pour but :

- > D'établir un état des lieux sur l'état et les besoins de rénovation du patrimoine immobilier ;

- De se doter d'une vision politique et calendaire en vue de l'adapter aux besoins des services mis en œuvre et aux capacités financières de la collectivité.
- En lien notamment avec la démarche d'optimisation et de mutualisation des usages des équipements Communes/CAPI, cette action vise également à mettre en place une gestion active du patrimoine CAPI pour le rationaliser et ainsi réaliser des économies d'exploitation pour dégager des fonds pour le financement d'autres opérations.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **ÉTABLIR** un état des lieux des besoins en bâtiment nécessaires à la mise en œuvre des compétences « réaffirmées » et des services dévolues à la CAPI ;
- **ÉTABLIR ET CLARIFIER** la propriété patrimoniale et foncière des sites de la CAPI ;
- **RÉTABLIR** une vision complète et exhaustive de l'état du patrimoine immobilier de la CAPI ;
- **DÉFINIR ET HIÉRARCHISER** ces besoins de réhabilitation/rénovation/entretien /maintenance au regard du vieillissement des bâtiments, des contraintes réglementaires et de leurs implantations ;
- **ÉTABLIR** une stratégie d'adaptation et d'évolution du patrimoine aux besoins futurs ;
- **RATIONALISER** le patrimoine pour dégager des ressources financières ;
- **ÉTABLIR** une programmation pluriannuelle d'investissement sur les bâtiments en cohérence avec la stratégie patrimoniale et comptable de la CAPI, sur une durée à définir par la gouvernance.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCOSYSTÈMES DE CARBURANTS ALTERNATIFS

ORIENTATION N°2
Répondre aux défis environnementaux

AXE N°2
Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI a identifié des besoins des acteurs publics et privés de son territoire de mise à disposition de solutions de carburants alternatifs aux énergies fossiles. Ces derniers sont considérés comme plus vertueux du point de vue des émissions de GES et de polluants atmosphériques : hydrogène renouvelable, Bio-GNV, électricité.

Le contexte de développement de projets des acteurs locaux et de soutien des acteurs publics en la matière est propice au lancement d'un accompagnement de la CAPI en matière de structuration d'un écosystème de production-distribution-usages de carburants alternatifs aux énergies fossiles à l'échelle du territoire.

Aussi la CAPI se propose d'identifier les potentialités du territoire concernant la structuration de ces écosystèmes en y associant tous les acteurs concernés et souhaite soutenir la réalisation des projets les plus cohérents et pertinents de son point de vue à terme.

La mise en œuvre de tels projets permettra d'envisager la mise en place et l'approvisionnement de station(s) mono ou multi-énergie alternatives sur le territoire afin d'offrir des solutions de mobilité vertes qui répondent aux ambitions du territoire en matière de transition énergétique tout en préfigurant les besoins de mobilité actuels et futurs des entreprises et usagers du territoires.

À terme, elle produira des effets positifs sur les émissions de GES et la qualité de l'air du territoire et au-delà (aire métropolitaine lyonnaise), en contribuant à réduire fortement les émissions de polluants liés au transport routier.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **RÉALISER** une étude d'opportunité sur la mise en place d'écosystèmes de production – distribution – usages de carburants alternatifs (H2-GNV-Electrique) :
 - À quels usages l'écosystème peut répondre (transport de voyageurs, de marchandises, logistique, industrie...) et avec quelles sources d'énergie alternative ?
 - En fonction des usages identifiés, quelles sont les solutions disponibles (critères technico-économiques) et les scénarios de dimensionnement ?
 - Quelles sont les implantations possibles pour de tels écosystèmes ?
 - Quelles sont les préconisations pour lancer le projet à l'issue de l'étude d'opportunité ?
- **FACILITER** la mise en place des infrastructures de production et de distribution de carburants alternatifs sur le territoire en cohérence avec les usages à court et moyen terme en animant la réflexion avec l'ensemble des partenaires (information, groupes de travail) ;
- **FACILITER** pour les acteurs publics et privés l'accès aux soutiens financiers à l'achat des véhicules équipés de ces nouvelles motorisations.



Années de réalisation

2020-2022

PORTER DES PROJETS PHARES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

DOTER LA CAPI D'UNE NOUVELLE PISCINE INTERCOMMUNALE



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°2

Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

L'opération consiste à construire une nouvelle piscine intercommunale en remplacement de la piscine Tournesol sur Bourgoin-Jallieu qui est vétuste et inadaptée aux usages actuels. Elle se situe dans le quartier de Champaret sur une ancienne friche industrielle. Ce nouvel équipement aura une vocation avant tout éducative et sportive.

Ce dernier permettra d'accueillir le grand public, les scolaires, les associations, les personnes en situation de handicap ou en remise en forme et ce pour une pratique d'apprentissage et sportive diversifiée.

Elle se caractérise par un bassin couvert de 25 m, et de 8 lignes d'eau en revêtement inox avec fond mobile et de 150 places de gradins.

D'un point de vue énergétique, cet équipement se veut sobre en consommation et vertueux par la production même d'énergie via le label BEPOS (bâtiment à énergie positive).

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **ACCESSIBILITÉ** améliorée ;
- > **CONFORT** et qualité d'usage notamment acoustique ;
- > **GESTION** optimisée des traitements de l'air, de l'eau et du thermique ;
- > **ENTRETIEN** facilité ;
- > **INNOVATION** via la labellisation BEPOS-Piscine (la 1^{re} en France) ;
- > **COHÉRENCE** des équipements aquatiques.



SOUTENIR LA FILIÈRE BÂTIMENT DURABLE

ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux

AXE N°2

Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La filière Bâtiment est une filière économique importante sur le territoire de la CAPI. Elle représente plus de 10 000 emplois (bâtiment et industrie de matériaux de construction).

Nous avons des entreprises de mises en œuvre reconnues nationalement comme Chanut et nous accueillons 80% de la recherche et développement de l'industrie du ciment avec des groupes comme Lafarge, Vicat et ParexLanko.

Nous disposons aussi d'un lieu unique, les Grands Ateliers, dédié à l'apprentissage par l'expérience pour les étudiants en architecture et ingénierie. La CAPI compte également un important patrimoine bâti en pisé sur son territoire et plusieurs acteurs importants de la construction en terre sont implantés chez nous tels que Amàco et l'association CRATERRE.

En parallèle, la CAPI a engagé la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et s'est engagée dans la démarche territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire.

Cette action a pour ambition stratégique d'engager un soutien de la filière afin d'accompagner la réalisation de bâtiments exemplaires et démonstrateurs.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **SOUTENIR** la démarche pédagogique Design Build LAB de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG), hébergée aux Grands Ateliers ;
- **FAVORISER** l'émergence de nouveaux projets innovants en matière de construction et accompagner les maîtres d'ouvrage.





Années de réalisation

2020-2026

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS INNOVANTES COMME L'EXTINCTION NOCTURNE, LE RELAMPING



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°2

Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI gère l'éclairage public sur l'ensemble des voiries publiques (communales, communautaires et départementales). Cela représente 18 000 points lumineux et 650 armoires de commande d'éclairage.

Depuis plusieurs années, la CAPI a réalisé de nombreux travaux de rénovation de l'éclairage et de modernisation des réseaux de manière à réduire la pollution lumineuse, réduire l'impact sur la biodiversité, réduire les émissions de GES (CO2), les consommations d'électricité et la facture énergétique liée à ce service.

Elle souhaite poursuivre ce travail par la gestion intelligente, l'innovation et l'expérimentation de manière à atteindre une performance élevée du service répondant au mieux aux attentes du public.

Les 3 idées forces pour cette action sont les suivantes :

- **PRAGMATIQUE**, il semble « inutile » d'éclairer la ville, au milieu de la nuit, lorsque le trafic est inexistant et que les rues sont désertes ;
- **ENVIRONNEMENTAL**, afin de limiter les nuisances occasionnées par l'éclairage artificiel sur la faune et la flore et pour préserver la santé des habitants ;
- **ÉCONOMIQUE**, l'extinction permet de réaliser des économies d'énergie et d'engendrer des économies sur le budget de fonctionnement.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **RÉDUIRE LA POLLUTION LUMINEUSE**, application de l'arrêté du 18/12/2018 en faveur de la biodiversité ;
- **RÉDUIRE L'IMPACT** sur la biodiversité, application de l'arrêté du 18/12/2018 en faveur de la biodiversité ;
- **RÉDUIRE LES ÉMISSIONS** de GES (CO2) ;
- **RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS** d'électricité ;
- **RÉDUIRE LA FACTURE** énergétique.

OBTENIR LA LABELLISATION CIT'ERGIE



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°2

Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Depuis maintenant plus de 10 ans, la CAPI est engagée dans une politique volontariste en termes d'énergie et de climat. Elle répond à ses objectifs réglementaires mais a également su profiter d'opportunités contractuelles avec différents partenaires Région/ Ademe/ État (GPRA/TEPOS/TEPCV/AAPs...) qui lui ont permis d'accélérer la transition et de se positionner dans le paysage régional voir national, comme un territoire ambitieux, innovant et exemplaire. Les opportunités continuent à affluer et c'est dans la perspective de « faire ici aujourd'hui ce que tout le monde fera demain », que la CAPI continue à se positionner en tant que territoire volontaire sur le sujet de la transition énergétique et écologique.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award (EEA), qui compte à ce jour plus de 1400 collectivités participantes. C'est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

L'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

La CAPI s'est engagée dans la démarche Cit'ergie en 2019 et ambitionne d'obtenir une labellisation dans le courant de l'année 2022.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **ÉVALUER** la performance du management de sa politique climat-air-énergie ;
- > **SE FIXER** des objectifs de progrès ;
- > **METTRE** en place des actions d'amélioration ambitieuses ;
- > **CANDIDATER** auprès de la commission nationale du label pour atteindre le label Cit'ergie en 2022 ;
- > **MESURER** les progrès accomplis ;
- > **VALORISER** les actions déjà entreprises.

DOTER LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT D'UN MÉTHANISEUR

ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux

AXE N°2

Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Le service de l'assainissement génère des boues sur ses stations d'épuration qui disposent d'un pouvoir fermentescible permettant de pouvoir générer du bio gaz. La CAPI souhaite se doter d'un méthaniseur, permettant de traiter les boues de ces deux stations d'épuration et de récupérer les boues de deux industriels sur son territoire afin de produire du bio gaz, injecté sur le réseau de gaz naturel.

Ce faisant, elle ambitionne de réduire pour partie ses volumes de boues en sortie de station d'épuration et d'améliorer la qualité de ces boues pour une utilisation en épandage agricole. Par ailleurs, grâce à ce nouvel instrument, elle améliorera ses propres process de stations d'épuration. Enfin, elle deviendra ainsi productrice d'une énergie renouvelable locale au service de tous les usagers pour leurs utilisations en matière de chauffage ou de mobilité.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **CONSTRUIRE** le méthaniseur sur la station d'épuration de Traffeyères ;
- > **INJECTER** du bio méthane dans le réseau de gaz à l'horizon 2025 ;
- > **RESTER** en veille sur la mise en œuvre d'innovations technologiques susceptibles d'améliorer le process de la STEP et du méthaniseur.



ÉLABORER UN SCHÉMA DIRECTEUR « MODES DOUX »

ORIENTATION N°2
Répondre aux défis environnementaux

AXE N°2
Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

L'ambition de la CAPI est de se doter d'un outil planifiant et organisant les modes actifs (vélo, marche à pied) afin de développer leur usage et de favoriser le report modal.

Le schéma directeur vélo a pour objet de définir et de permettre la réalisation des liaisons cyclables d'intérêt communautaire afin de créer un réseau cyclable structurant à l'échelle de l'agglomération. Si l'on souhaite développer l'usage du vélo, il est indispensable d'offrir des itinéraires sécurisés, continus, lisibles, cohérents, directs et confortables.

Le schéma directeur modes doux de la CAPI prévoit également de déployer des services favorisant l'usage du vélo : stationnements sécurisés, service de locations de vélos et Vélos à Assistance Électrique, atelier de réparation, vélo-école... Enfin, il permet d'encourager la pratique du vélo par le biais d'actions de communication auprès du grand public (Fête du vélo) et auprès des actifs du territoire dans le cadre des PDMIE (Plans de Mobilité Inter-Employeurs).

Le développement des modes doux est également un axe de développement touristique. Les grands itinéraires cyclables, dans la CAPI et en direction des communautés de communes voisines, permettent de développer une offre touristique utilisant les itinérances douces et valorisant le patrimoine naturel et culturel du territoire (lien aux centres-villes et à l'ensemble de l'offre en termes de musée, sorties de loisirs, restaurants, bars, animations et événements divers...).

Le schéma directeur vélo doit ainsi contribuer à l'amélioration et à la valorisation du cadre de vie sur le territoire de la CAPI.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **AMÉNAGER** pour favoriser la marche en toute sécurité pour tous en améliorant l'accessibilité et en informant par une signalétique adaptée ;
- **POURSUIVRE** l'aménagement d'itinéraires cyclables continus et sécurisés ;
- **FAVORISER LES USAGES** du vélo par une offre de service adaptée : stationnement, atelier de réparation, aide à l'apprentissage, services de location...
- **FAVORISER LA CRÉATION** de « zones de circulation apaisée » dans les centres-bourgs pour sécuriser les déplacements en modes actifs ;
- **DÉVELOPPER** des offres et des aménagements en faveur d'une mobilité active des enfants (pédibus, vélobus, savoir rouler...) ;
- **PROLONGER** le développement des grands itinéraires cyclables reliant les territoires voisins.



Années de réalisation

2021-2027

ENGAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES VÉHICULES DE LA FLOTTE RUBAN



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°2

Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Renouveler et adapter le parc de véhicules RUBAN pour favoriser une mobilité décarbonée. Proposer un matériel roulant le plus fiable et le plus confortable possible aux usagers du réseau de transport RUBAN contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des milieux urbains en diminuant la pollution induite par les véhicules de transport en commun et ainsi contribuer aux objectifs fixés par le PCAET de la CAPI adopté en 2020 : réduire de 30% les émissions de GES entre 2015 et 2030.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **RÉPONDRE** aux obligations légales de l'article 224-8 du code de l'environnement en matière de renouvellement de flotte de véhicules : pour les collectivités territoriales qui gèrent directement ou indirectement un parc de plus de 20 véhicules autobus et autocars, une proportion minimale d'acquisition ou d'utilisation de véhicules à faibles émissions (euros 6 / GNV / électrique) lors du renouvellement de leur parc : 50% dès 2020, puis en totalité à partir de 2025 ;
- **ÉTUDIER**, à l'occasion du remplacement des véhicules existants, les opportunités d'achats de véhicules utilisant des carburants renouvelables alternatifs aux carburants fossiles, moins émissifs de polluants atmosphériques (particules, GES...) ;
- **DÉFINIR** les secteurs géographiques ou les lignes prioritaires pour déployer ces nouveaux véhicules ;
- **ÉTUDIER** l'intérêt de mobiliser la flotte publique pour initier une dynamique vertueuse de mobilité propre sur le territoire.





ENGAGER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES VÉHICULES DE LA CAPI : VERDISSEMENT ET RATIONALISATION DE LA FLOTTE.

ORIENTATION N°2
Répondre aux défis environnementaux

AXE N°2
Un territoire à énergie positive en travaillant avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI compte 850 agents répartis sur 70 sites. Le parc comprend 164 véhicules légers très différents afin de satisfaire des usages très variés sur 50 sites. L'entretien du parc est réalisé dans un atelier intégré, les véhicules y passent tous les 10000 km. 60 véhicules sont mutualisés dans 4 pools. Des pompes à carburants privées proposent SP98 SP95 et B7 GO.

Un audit de la flotte a été réalisé en 2020 et a mis en lumière :

- Une flotte vieillissante (âge moyen de 9,79 ans) ;
- Un impact écologique fort (Co2 moyen théorique supérieur à 163 gr par km au 31/12/2019) ;
- Un PRK (Prix de Revient Kilométrique) estimé à 0,83 du km (pour une moyenne de 0,37 du km dans les organisations publiques).

En parallèle, la Loi d'Orientation des Mobilités est venue poser une obligation d'acquisition, lors des renouvellements annuels, de 30% de véhicules propres à compter de juillet 2021. À compter de janvier 2026, c'est plus d'un tiers des véhicules acquis ou utilisés lors du renouvellement annuel qui devront être à très faibles émissions.

L'objectif de cette action est ainsi d'assurer une réelle transition énergétique de la flotte en optimisant les usages, le dimensionnement et la composition du parc existant afin de générer des économies d'énergie et une réduction des émissions de CO2.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **DIMINUER** la taille de la flotte avec un objectif cible de 100 véhicules maximum d'ici 3 à 5 ans ;
- > **RATIONALISER** les usages et types de véhicules en fonction des besoins ;
- > **ENGAGER UN RENOUVELLEMENT** programmé du parc (PPI par types de véhicules) avec choix d'un mix de carburation permettant de réduire l'empreinte écologique et de répondre aux quotas fixés par la LOM ;
- > **ENGAGER UNE RÉFLEXION** sur une mutualisation du parc avec les communes ;
- > **DÉVELOPPER LES ALTERNATIVES** : parc de vélo, petits véhicules électriques sans permis etc...
- > **DÉPLOYER** des solutions de gestion de flotte et d'atelier ;
- > **ACCOMPAGNER** l'évolution des usages des agents : sensibilisation, PDE/PDA, forfait mobilité durable...



EXPÉRIMENTER UN « PAIEMENT POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX » AVEC LE MONDE AGRICOLE



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°3

La préservation des paysages, des ressources, des espaces agricoles et forestiers et de la qualité de l'air et de l'eau



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Protéger et améliorer durablement la qualité de la ressource en eau du territoire est un enjeu stratégique majeur. Avec l'Agence de l'Eau, le dispositif « Paiement pour Services Environnementaux » (PSE) déployé sur le territoire vise à rémunérer directement les agriculteurs pour faire évoluer leurs pratiques de culture dans les zones de captage prioritaires d'eau potable. La CAPI est un des tout premiers territoires engagés dans ce dispositif.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE** du PSE sur la durée du contrat en lien étroit avec les agriculteurs engagés ;
- > **SUIVRE LES INDICATEURS** de qualité de l'eau du territoire et analyser leur évolution au regard des changements de pratiques ;
- > **FAIRE BÉNÉFICIER** de revenus significatifs les agriculteurs du territoire engagés dans la démarche, sur une période de cinq ans.



Années de réalisation

2022-2025

PRÉSERVER ET PARTAGER LES ESPACES NATURELS



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°3

La préservation des paysages, des ressources, des espaces agricoles et forestiers et de la qualité de l'air et de l'eau



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI affirme sa volonté d'équilibre global sur son territoire. En plus des dispositifs spécifiques dédiés à l'activité agricole (PAEN), aux pratiques agricoles et à ses impacts sur la ressource en eau (Paiement pour Services Environnementaux-PSE), cela se traduit également par la gestion d'espaces naturels labélisés (6 espaces naturels sensibles et 1 réserve naturelle régionale), dont la vocation est de préserver la richesse du patrimoine naturel du territoire, de contribuer à son amélioration, de permettre l'accès à des zones de nature pour les habitants, mais également d'ouvrir ces sites à d'autres usages respectueux des écosystèmes.

Cette volonté pourra se concrétiser par le déploiement d'une offre élargie d'accès à des « loisirs nature » pour les capisérois(es), en lien avec la démarche tourisme du territoire.

En tant que gestionnaire de mesures compensatoires, la CAPI souhaite développer cette même logique sur les sites accueillants des mesures compensatoires, pour mettre en cohérence les actions portées sur l'ensemble des zones naturelles au sein d'un maillage plus dense, qui permette de prendre en considération les corridors écologiques existants et d'améliorer leurs fonctionnalités.

Cette réflexion pourra également être portée dans un partenariat plus large avec les communes pour identifier des sites naturels locaux qui pourraient participer à cette logique.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **IDENTIFIER** les zones les plus pertinentes pour restaurer et densifier les corridors écologiques et les espaces naturels ;
- **IDENTIFIER** en partenariat avec les communes des espaces naturels non labélisés pour les intégrer dans une dynamique plus large permettant de renforcer la trame écologique du territoire ;
- **DÉVELOPPER** les outils de promotion et de mise en valeur de ces espaces pour le grand public ;
- **ASSURER** la mise en œuvre opérationnelle des plans de gestion existants ;
- **FACILITER** l'appropriation de l'offre nature du territoire pour les capisérois(es) en associant la démarche tourisme engagée par la CAPI, en proposant de nouvelles activités liées à l'usage des PDIPR (VTT, trail...)
- **DÉVELOPPER** et valoriser les interventions de l'équipe « patrimoine arboré » des services techniques CAPI ;
- **INTÉGRER** nos interventions de préservation des espaces naturels aux objectifs du PCAET ;
- **CAPITALISER** sur les actions portées par nos partenaires (Epage de la Bourbre, ...) sur le territoire.



ENGAGER UNE RÉFLEXION SUR L'ÉVOLUTION DU NIVEAU DE SERVICE «DÉCHETS» ET SA TARIFICATION.



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°4

Une stratégie de gestion des déchets ambitieuse



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La gestion des déchets du territoire représente un enjeu majeur, compte tenu du coût qu'il représente en fonction des services apportés, de son impact environnemental global. C'est aussi un thème sensible pour les habitants de notre territoire. Les attentes sont très diverses entre urbanité et ruralité, même si les impacts sont visibles pour tous.

L'évolution des modes de vie, des contraintes réglementaires, des modes de collecte et de traitement (extension des consignes de tri, biodéchets, ...), et de la fiscalité associée renchérissent structurellement le coût du service public. De plus, la modification du périmètre d'intervention du SMND avec le départ de 2 intercommunalités affecte l'équilibre en vigueur jusqu'alors. Il est donc nécessaire de redéfinir un niveau de service et des modes de financement de ce service par les usagers du territoire, tout en se conformant aux divers objectifs de réduction, de tri et de différenciation tant nationaux que régionaux.

Ici donc, l'ambition est de :

- Développer une stratégie de style « RTR » (Réduire – Trier – Recycler) polymorphe qui puisse se décliner et s'adapter aussi bien en milieu urbain que rural ou mixte ;
- Structurer une Gouvernance des déchets commune au sein du futur périmètre qui associe les 3 EPCI (CAPI, CCND et CCEL) et le SMND, pour assurer la cohérence de la stratégie et faciliter la bonne gestion du SMND et optimiser les coûts de fonctionnement et d'investissements.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **DÉFINIR** les orientations d'une stratégie « Réduire-Trier-Recycler » ;
- **DÉCLINER** cette stratégie par zones « Urbaines-Rurales-Mixtes » ;
- **CONSTRUIRE ET PARTAGER** cette stratégie avec l'ensemble des acteurs associés, dans des instances dédiées (commission stratégie déchets CAPI avec les communes, instance de gouvernance EPCI-SMND) ;
- **SIMULATION** Plan financier pluriannuel de mise en œuvre de la stratégie ; Actions ciblées QPV.



Années de réalisation

2020-2026

CONNAÎTRE ET S'APPROPRIER LES ENJEUX LIÉS AUX RISQUES ET COORDONNER DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE GESTION DE CRISE



ORIENTATION N°2

Répondre aux défis environnementaux



AXE N°5

Une culture du risque diffusée et partagée à l'échelle du territoire



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI s'est engagée dans un diagnostic encore partiel et macroscopique concernant sa vulnérabilité aux risques et ses capacités de résilience. Il s'agit ainsi d'approfondir ces travaux et de poser les éléments de compréhension des enjeux pour le territoire en termes de risques naturels, sanitaires, technologiques, environnementaux : identifier la nature de chaque risque, les zones géographiques concernées, ses impacts, les acteurs concernés et les moyens de prévention du risque et de gestion de crise en présence.

LA CAPI souhaite se positionner comme facilitateur et/ou coordinateur afin d'identifier l'ensemble des leviers d'actions mutualisées en matière de prévention du risque et de gestion de crise et organiser une cohérence dans les actions menées à l'échelle territoriale.

L'EPCI a également un rôle dans l'appropriation du diagnostic et des actions de prévention et de gestion des risques par les acteurs locaux dont les citoyens.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **METTRE EN PLACE** une inter-commission Résilience territoriale regroupant les commissions « gestion des risques » et « transition écologique et énergétique et lutte contre les pollutions » et déclinaison en sous-groupes de travail éventuels avec les élus municipaux ;
- > **ACCOMPAGNER** l'élaboration d'une stratégie interterritoriale de résilience ;
- > **APPROFONDIR** le diagnostic de vulnérabilité et de résilience territoriale ;
- > **DÉVELOPPER** une culture commune pour un territoire résilient avec l'ensemble des acteurs ;
- > **ACCOMPAGNER** les communes dans la recherche de possibilités de mutualisation ;
- > **DÉVELOPPER** d'éventuels outils communs.

DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR DES INITIATIVES COMME « MON WEEK-END À LA CAPI »



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies

AXE N°1

Une démarche de marketing et d'identité territoriale



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

MonWeekendAlaCAPI.fr est le site fédérateur du tourisme à la CAPI lancé en avril 2021. Le lancement du site a marqué une étape du déploiement de la stratégie de développement touristique votée par la CAPI en 2019 et dont l'ambition est de positionner la CAPI comme un territoire de découverte, d'étape et de court séjour pour la pratique des loisirs en Nord-Isère, à proximité immédiate de Lyon.

Son ambition est :

- De contribuer à la relance de l'écosystème touristique local, inciter à une consommation locale ;
- De soutenir les initiatives des acteurs socio-professionnels du tourisme, des loisirs, de l'hôtellerie-restauration, du sport, de la culture etc. et les accompagner dans la qualification de leurs offres ;
- De répondre aux attentes des habitants et des clientèles touristiques (visiteurs de proximité issus des territoires alentours, du bassin Lyonnais et clientèle en étape) ;
- De développer le sentiment d'appartenance à l'ensemble du territoire capisérois pour les habitants en donnant à voir les richesses des 22 communes ;
- De participer à la notoriété et l'attractivité de la CAPI au travers de la promotion de toutes les composantes du cadre de vie capisérois : espaces naturels, événements, producteurs locaux, activités etc. ;

- D'entraîner une dynamique de groupe par son côté participatif (ici et tous ensemble) : c'est un vecteur de transversalité et de liens entre les services de la CAPI, avec les communes de la CAPI, avec le grand public, ...
- De capitaliser sur cet outil pour diffuser de l'information, développer la notoriété et l'attractivité du territoire.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **AMÉLIORER** la notoriété du territoire et contribuer à son attractivité vis-à-vis des habitants actuels et futurs et des visiteurs extérieurs ;
- **ÉDITER** une newsletter hebdomadaire ;
- **CRÉER** du trafic sur le site et augmenter les inscriptions à la newsletter hebdomadaire pour augmenter la visibilité des offres touristiques ;
- **RÉFÉRENCER** de manière qualifiée, un maximum d'offres touristiques du territoire ;
- **DÉVELOPPER** le côté participatif, véhiculer les valeurs du territoire : échanges de bons plans, d'expériences capiséroises ;
- **FÉDÉRER** les acteurs socio-professionnels du tourisme et des loisirs ;
- **À TERME, COMMERCIALISER** certaines offres (exemple : billetterie en ligne pour les événements dont l'Office de Tourisme CAPI gère la billetterie) ;
- **OUVRIR** le spectre des thèmes proposé sur ce site.

CRÉER UN OBSERVATOIRE TERRITORIAL INTERACTIF



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°1

Une démarche de marketing et d'identité territoriale



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La connaissance des phénomènes sociaux, économiques, démographiques est un enjeu croissant pour les collectivités : la rationalisation des budgets des collectivités comme la complexification des politiques publiques locales entraînent un besoin croissant de données pour informer, argumenter et justifier les décisions prises par les élus et les actions et dépenses qui en découlent.

L'émergence des données massifiées (big data) comme leur ouverture au public (open data) modifient le cadre d'action des collectivités en matière de gestion de données et d'observation : elles sont une opportunité puisqu'elles mettent à disposition des collectivités de nouvelles sources de données ; mais elles représentent également un engagement des collectivités qui sont tenues depuis 2018 de partager les bases de données qu'elles produisent ou reçoivent et les données qui présentent un intérêt particulier, notamment économique, social ou environnemental. La montée en puissance du besoin de personnalisation des réponses aux demandes des usagers (entreprises, habitants et touristes) implique une qualification et un traitement automatique des données pour parvenir à un meilleur ciblage et donc une meilleure réponse au besoin. Il s'agit également de disposer dans la durée de données actualisées permettant d'élaborer et d'évaluer les politiques publiques menées.

La CAPI dispose déjà de certains outils d'observation métiers (tissu économique et touristique, SIG système d'information géographique, logement, ...), il est proposé de renforcer, structurer et transversaliser les outils d'observation existants au service d'une action publique toujours plus efficace :

- **RENFORCER** en assurant un suivi des dimensions essentielles des champs d'intervention de la collectivité ;
- **STRUCTURER** en se dotant d'outils partagés ;
- **TRANSVERSALISER** l'accès aux données.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **IDENTIFIER** un nombre limité d'indicateurs-clés pour chaque thématique d'intérêt pour le territoire, permettant de suivre les grandes tendances et d'alimenter un observatoire commun de l'activité économique et touristique ;
- **STRUCTURER** des outils communs de collecte des données, d'analyse et de visualisation permettant d'exploiter au mieux les données collectées ;
- **PARTAGER** des analyses issues des données collectées avec les communes concernées afin d'instaurer un dialogue régulier sur les grandes thématiques d'intérêt ;
- **UTILISER** des données collectées pour alimenter les démarches de marketing territorial et notamment des campagnes de présentations ou des outils de géolocalisation des activités, offres touristiques, équipements, services.



Années de réalisation

2023-2026

ÉLABORER UN PLAN LUMIÈRE



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°1

Une démarche de marketing et d'identité territoriale



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Depuis 10 ans, la CAPI, via son Plan Lumière s'est engagée dans une série d'actions qui vise à rationaliser l'éclairage public et à accompagner le développement urbain.

Cette démarche pluriannuelle a pour objectifs de :

- > **VALORISER** le territoire par la création d'une identité nocturne (lumière bleue pour les giratoires de la RD 1006...);
- > **PRÉSERVER** les ressources naturelles en adaptant les plages horaires d'éclairage ;
- > **AMÉLIORER** le confort et la sécurité des usagers en réduisant les nuisances et la pollution lumineuse ;
- > **ÉCONOMISER** l'énergie en adaptant la puissance aux besoins.

Sur ce mandat 2020/2026, il est proposé d'actualiser le plan lumière pour conforter l'identité du territoire CAPI.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **PARTICIPER** avec le plan lumière à la stratégie générale de valorisation de l'espace urbain et d'amélioration de la vie de la cité ;
- **S'APPUYER** sur la tendance à affranchir la lumière de son support traditionnel ;
- **VALORISER** les applications de l'arrêté en faveur de la biodiversité ;
- **METTRE À JOUR** le plan lumière et conforter les liaisons Vallées/Collines, socle topographique du territoire ;
- **S'ATTACHER** à l'humain et aux activités humaines sur le nouveau plan lumière.



Années de réalisation

2021-2026

SOUTENIR LES CLUBS SPORTIFS ET FAIRE DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DES VECTEURS D'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies

AXE N°1

Une démarche de marketing et d'identité territoriale



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Après la création d'une identité forte de communication, de valorisation de son rôle et de mise en œuvre d'outils de communication fondateurs, la CAPI a souhaité **accentuer la promotion de son territoire**. Elle s'est ainsi engagée dans une démarche de marketing territorial. En interne, l'enjeu est de cultiver l'attachement des acteurs à leur propre territoire, leur fierté d'appartenance... Sur le plan extraterritorial, l'enjeu est de promouvoir le territoire pour en renforcer son attractivité : le faire connaître et remarquer et valoriser clairement ses atouts spécifiques.

Dans le prolongement du plan d'actions élaboré sur le précédent mandat, il est proposé d'intégrer des actions de partenariat avec les clubs sportifs dont le rayonnement dépasse les limites territoriales pour répondre aux besoins de la CAPI en matière de communication.

L'ambition de cette action est :

- De soutenir au travers de partenariats spécifiques, les principaux clubs de sport du territoire afin d'associer la CAPI à la notoriété et à l'image de ces clubs qui contribuent à véhiculer les valeurs du territoire : l'effort, l'esprit d'équipe, l'entraide, la convivialité (ici et tous ensemble pour le rayonnement du territoire) ;
- D'associer le nom de la CAPI aux grands événements sportifs qui se déroulent sur le territoire et notamment : les matchs du CSBJ rugby, la course cycliste Alpes Isère Tour etc. ;

- De contribuer au développement des grands événements sportifs de nature à générer des retombées économiques sur le territoire (nuitées, image et rayonnement) ;
- De veiller au respect et aux valeurs d'intégration sociale par le sport pour des publics éloignés de ce type d'activité, et d'inclusion par le sport ;
- De permettre au territoire capisérois de gagner en visibilité et en notoriété.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **FORMALISER** des partenariats spécifiques avec les grands clubs sportifs du territoire ou organisateurs d'événements sportifs de renom ;
- **DIFFUSER** l'image de la CAPI sur les supports des grands événements sportifs ;
- **ASSOCIER** le nom de la CAPI aux grands événements sportifs concourant à l'attractivité du territoire ;
- **CRÉER** du lien entre tous les publics grâce aux grands événements sportifs du territoire, vecteur d'inclusion.



Années de réalisation

2021-2025

DÉVELOPPER UNE SIGNALÉTIQUE DE TERRITOIRE



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies

AXE N°1

Une démarche de marketing et d'identité territoriale



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La signalétique (à condition qu'elle soit homogène, organisée, mise à jour et maintenue) est un facteur d'identité usuel des territoires.

Ainsi, toutes les ZAE du territoire (sauf une, en cours d'étude) ont été équipées d'une signalétique commune composée de totems entrée/sortie, de panneaux de rue, d'adressage, de RIS.

En priorisant les objectifs et les cibles d'une campagne de déploiement de mobilier, dédiée aux spécificités locales que nous souhaitons mettre en avant, il est possible de contribuer à affirmer l'identité et les spécificités du territoire.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **METTRE** en valeur certains aspects du territoire ;
- **MATÉRIALISER** les entrées et sorties.



Années de réalisation

2021
et suivantes

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°2

Maintenir l'attractivité et la diversité des activités économiques



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

L'emploi n'est pas une compétence de la CAPI mais il est au cœur des problématiques de notre territoire. Depuis 2016, et compte tenu de la situation territoriale, la CAPI a souhaité mettre en place un PLIE.

Ce dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi longue durée et aux allocataires du RSA du territoire et accorde une priorité aux demandeurs d'emploi femmes et seniors. L'objectif est d'accompagner de façon individualisée, sur une période de deux ans, 120 bénéficiaires/an, en vue d'une insertion durable dans l'emploi. La CAPI a également mis en place des actions afin de lever les freins d'accès à l'emploi.

Ce dispositif a permis à la CAPI d'une part, de s'inscrire progressivement comme acteur de l'insertion et de l'emploi auprès des partenaires comme le département, la DRETT, le Pôle Emploi... D'autre part d'agir en faveur des publics les plus éloignés et de renforcer le partenariat avec les entreprises via le Pôle logistique par exemple.

Le PLIE a été reconduit pour 2022 afin de permettre de travailler avec les nouveaux élus sur l'ambition souhaitée pour ce dispositif pour les années à venir.

Afin d'aller plus loin, le nouvel exécutif a souhaité lancer une étude « emploi » afin de permettre à la CAPI de se positionner sur l'opportunité d'une politique inclusive d'insertion professionnelle qui permettrait de rendre plus lisible le cadre d'intervention de la CAPI auprès de ses partenaires.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **ANIMER** le PLIE ;
- **ANIMER** les partenariats avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion ;
- **FAIRE ÉVOLUER** le PLIE aux attentes des publics, des partenaires et des entreprises.



Années de réalisation

à compter de

2021

DÉFINIR UNE POLITIQUE EMPLOI ET INSERTION



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°2

Maintenir l'attractivité et la diversité des activités économiques



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI souhaite mener une étude emploi/insertion afin de définir la feuille de route politique et son ambition en la matière, en complémentarité avec les partenaires et les actions existantes sur le territoire. La CAPI intervient à travers plusieurs dispositifs et/ou sur des publics spécifiques : mise en œuvre des clauses sociales, pilotage et animation d'un Plan Local par l'Insertion et l'Emploi, soutien aux actions en faveur de l'emploi et l'insertion à travers la politique de la ville, mission emploi à consolider, soutien à la Mission locale Nord-Isère...

Il s'agira de définir pour chacune des actions portées par la CAPI, le cadre et le niveau d'intervention, d'en analyser la pertinence afin de les maintenir ou de les adapter.

Concernant plus particulièrement le dispositif PLIE, il s'agira de définir le cadre et de proposer des hypothèses d'évolution ou pas du public, des modalités d'intervention (volume de participant, de partenariat...) ainsi que les moyens humains, techniques, financiers et du montage opérationnel de ce dispositif sur la période 2022-2027.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **DÉCLINER** la future feuille de route politique en la matière ;
- **POURSUIVRE** le travail en complémentarité avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion sur le territoire ;
- **TRAVAILLER** sur une articulation et coordination entre la CAPI et les communes à travers notamment les relais emplois.



Années de réalisation

2022-2025

ÉLABORER UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°2

Maintenir l'attractivité et la diversité des activités économiques



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La CAPI ambitionne de poursuivre un développement équilibré de son territoire grâce à la mise en œuvre d'un projet alimentaire territorial. Ce dernier vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation en soutenant notamment les circuits courts et les produits locaux.

Cette démarche permettra de répondre à une attente sociétale forte et de contribuer à conforter les acteurs locaux.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **ENGAGER** la démarche, si adhésion et intérêt avéré ;
- **LANCER** une étude d'opportunité et de faisabilité d'élaboration d'un programme alimentaire territorial.



Années de réalisation

2021-2026

VALORISER L'OFFRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DU TERRITOIRE



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies

AXE N°2

Maintenir l'attractivité et la diversité des activités économiques



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

La formation professionnelle a fait l'objet d'une réforme d'ampleur dans le cadre de la loi « Avenir professionnelle ». Plusieurs organismes de formation présentent une offre diversifiée sur le territoire mais elle n'est pas toujours visible ou valorisée, du fait de la proximité de métropoles, ayant elles-mêmes, une offre de formation importante.

La CAPI accueille pourtant de nombreux lieux de formation uniques comme les Grands Ateliers et plusieurs organismes de formation, GRETA, CFA BTP, lycées professionnelles. Ils sont impliqués dans la dynamique du bâtiment durable et font rayonner le territoire.

La CAPI a soutenu la labellisation Campus des Métiers et des Qualifications construction durable et innovante du territoire Nord-Isère et de l'arc genevois, porté par les lycées L'oiselet à Bourgoin-Jallieu et Léonard de Vinci à Villefontaine. Un recensement des formations post-bac a déjà été lancé par le Conseil de développement du Nord-Isère.

Cette action a donc pour ambition stratégique d'accompagner et de mettre en valeur cette offre de formation du territoire, notamment du secteur du bâtiment, pour faire mieux correspondre l'offre à la demande de compétences, accompagner le développement des compétences des entreprises et les aider dans leur besoin de recrutement afin de maintenir l'attractivité du territoire.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **RECENSEMENT** des formations professionnelles du territoire, sur le modèle du travail effectué par le Conseil de développement du Nord Isère pour les formations post-bac ;
- **MISE EN PLACE** d'outils de communication sur cette offre de formation, destinés aux salariés comme aux entreprises, sur le thème « Formez-vous près de chez vous/ formez vos salariés près de votre site » ;
- **SOUTENIR LES INITIATIVES** prises par le Campus des Métiers et des Qualifications ;
- **SOUTENIR LES ACTEURS** de la formation impliqués dans le Campus des Métiers et des Qualifications ;
- **INITIER** des réflexions sur l'opportunité d'un forum des métiers / forum des formations à l'échelle du Nord-Isère, en lien avec les territoires voisins ;
- **SUIVRE ET ACCOMPAGNER** le développement de formations professionnelles qui correspondent aux besoins de compétences du territoire.



DÉVELOPPER DE NOUVELLES FORMES D'HABITER COMME L'HABITAT INTERGÉNÉRATIONNEL OU LE CO-LIVING



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°3

Une stratégie de l'habitat diversifiée



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Répondre aux évolutions d'habiter et de travailler, accélérées par la crise sanitaire afin de s'adapter aux besoins des différents publics : seniors, jeunes actifs... S'inscrire dans les évolutions sociétales actuelles : le vieillissement de la population, la mobilité professionnelle, l'attractivité du territoire, l'importance des recompositions familiales et des foyers monoparentaux, la problématique de l'isolement.

Offrir des modes d'habitat variés et adaptés à tous âges de la vie. Favoriser le développement de liens sociaux entre les citoyens et de réseaux de proximité.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **IDENTIFIER** les besoins et le public cible : jeunes, actifs, travailleurs mobiles, seniors...
- **FAVORISER** la mise en réseau d'acteurs et la synergie : communes, opérateurs, associations ;
- **DONNER** la possibilité d'expérimenter dans le cadre du PLH 2 et/ou PLH 3 le développement d'une ou plusieurs opérations d'habitat partagé, alternatif et participatif (co-living, résidence intergénérationnelle). Ces nouvelles formes permettent de répondre aux évolutions des modes d'habiter et à la diversité des attentes.



ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UNE STRATÉGIE FONCIÈRE DANS LE CADRE DU PLH2

(PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT)



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°3

Une stratégie de l'habitat diversifiée



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Se doter d'une vision intercommunale et partagée des opérations de logements à court, moyen et long terme.

Identifier les secteurs et les sites à enjeux stratégique à l'échelle de l'agglomération.

Agir en amont sur la quantité et la qualité des logements produits afin de répondre aux objectifs de développement fixés par le PLH au regard des besoins identifiés. Préparer une « disponibilité foncière stratégique habitat » à moyen et long terme.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **METTRE** en place un référentiel sur le foncier ;
- > **TRAVAILLER** davantage en partenariat avec les opérateurs notamment privés ;
- > **ACCOMPAGNER** les communes dans le montage des opérations ;
- > **DÉFINIR** le cadre et le niveau d'intervention de la CAPI en matière de foncier à vocation habitat et avoir un programme d'actions foncières ;
- > **MOBILISER** les outils fonciers existants sur le territoire (PLU, EPOA, SARA..) en fonction des opérations ;
- > **METTRE** à jour la base de données des projets des communes pour préparer le PLH 3 et les suivants.



Années de réalisation
Études & appels d'offres
2020-2021

Travaux
2022-2023

Ouverture au public
début **2024**

CONSTRUIRE UN NOUVEAU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°4

Développement d'une politique de « l'aller vers et/ou de faire avec »



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Le futur **conservatoire à rayonnement départemental** sera un équipement d'enseignement artistique phare et structurant du Nord Isère.

LE CONSERVATOIRE RÉPOND À 4 MISSIONS PRINCIPALES :

- **L'enseignement artistique spécialisé dans 3 disciplines** : Musique (anciennes, traditionnelles, du patrimoine et contemporaines, du jazz et des musiques actuelles et dérivées), Danse (classique, contemporaine), Art dramatique ;
- **L'éducation artistique et culturelle** déclinée en actions de sensibilisation et de découverte, notamment en collaboration avec le Ministère de l'Éducation Nationale ;
- Le développement des **pratiques artistiques amateurs** ;
- **L'animation de la vie culturelle du territoire** à travers la diffusion en lien et en résonance avec l'activité pédagogique.

SES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SONT LES SUIVANTES :

- Un équipement fonctionnel disposant de salles adaptées (un auditorium de 250 places, 6 salles de formation musicale, 16 salles de formation instrumentale, des salles de cours spécifiques, des salles de jazz, de percussions et d'accompagnement, 2 studios de danse, 2 salles pour l'art dramatique, un centre de ressources documentaires avec salle de consultation...);

CONSTRUIRE UN NOUVEAU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Années de réalisation
Études & appels d'offres
2020-2021

Travaux
2022-2023

Ouverture au public
début **2024**

- Une construction qui prévoit un traitement acoustique de qualité ;
- Un bâtiment à performance énergétique qui s'inscrit dans une démarche d'expérimentation Énergie Carbonne (E+C) en visant a minima le niveau E3C1.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **CONSTRUIRE** un nouveau conservatoire à rayonnement départemental, pivot de l'enseignement artistique et culturel du territoire, afin de remplacer le site existant inadapté aux pratiques et aux usages actuels.
- **FAIRE DE CET ÉQUIPEMENT un lieu ressource et fédérateur des écoles** de musique du Nord Isère.
- **DISPOSER D'UN ÉQUIPEMENT :**
 - d'enseignement artistique multidisciplinaire (musique, danse et théâtre) ;
 - d'éducation artistique et culturelle ;
 - favorisant le développement des pratiques artistiques amateur ;
 - et au service de l'animation de la vie culturelle du territoire.
- **UN ÉQUIPEMENT** d'envergure conçu pour répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux.



OFFRIR UN ACCÈS DÉMATÉRIALISÉ À L'OFFRE DE SERVICES DE LA PETITE ENFANCE



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°4

Développement d'une politique de « l'aller vers et/ou de faire avec »



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

L'accessibilité numérique, au-delà d'être une obligation légale sanctionnée par la loi, est une vraie nécessité que ce soit pour les usagers ou pour les services publics eux-mêmes.

C'est une source d'innovation et d'amélioration dont tout le monde peut bénéficier. Elle doit être prise en compte dans la conception et le développement de services publics.

Les services à la population de la CAPI et plus particulièrement ceux de la petite enfance doivent faire face à cet enjeu dans les modalités d'accessibilité à ses propres services (gestion du processus d'inscription dans les crèches, suivi du traitement des demandes...).

Cette digitalisation vise à faciliter l'accès aux services (inscription, réservation, facturation, règlement...) de la petite enfance mais également à améliorer la performance de ses organisations.

Elle préfigure le futur guichet unique qui hébergera l'ensemble des services de la CAPI au service des capisérois(es).



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **OFFRIR** aux familles et aux assistant(e)s maternel(le)s un accès numérique aux services Petite Enfance proposés par la CAPI (inscription dans la crèche, prise de rendez-vous, communication...);
- **SIMPLIFIER** les démarches des usagers et optimiser l'efficacité des services ;
- **DYNAMISER** le fonctionnement des services dans le traitement des demandes des usagers de la Petite enfance à l'aide d'outils de pilotage adaptés.



Années de réalisation

2021-2026

DÉVELOPPER DES SOLUTIONS DE MOBILITÉ SOLIDAIRE

ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies

AXE N°4

Développement d'une politique de « l'aller vers et/ou de faire avec »



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

L'ambition de la CAPI est d'accompagner les différents publics du territoire vers des nouvelles formes de mobilité plus respectueuses de l'environnement, en portant une attention particulière aux publics les plus fragiles.

Le système de mobilités se doit d'offrir des solutions de mobilités vertueuses pour toutes et tous, y compris pour les publics fragiles, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite, les habitants des quartiers politique de la ville et des territoires ruraux.

La CAPI compte des quartiers inscrits comme prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV) dans lesquels les habitants cumulent fréquemment difficultés économiques et sociales. Pour ces quartiers prioritaires, le Contrat de Ville (2015-20) indique la volonté d'agir « pour un développement équilibré du territoire, adapté aux modes de vie et aux mobilités des citoyens, avec une accessibilité renforcée des équipements ».

Les difficultés en matière d'accès à la mobilité sont toutefois loin de se limiter à ces seuls quartiers : les études relatives à la précarité énergétique liée à la mobilité montrent que, sur la CAPI, ces difficultés sont plus diffuses et concernent aussi des habitants des zones rurales, moins denses.

Quant aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, la CAPI agit depuis de nombreuses années pour améliorer l'accessibilité de son réseau de transports RUBAN par le biais de son Schéma Directeur d'Accessibilité Programmé (Sd'AP), elle entend poursuivre les efforts accomplis dans les années à venir.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **FAVORISER** l'accès à la pratique du vélo : vélo école, atelier de réparation, aides à l'achat, services de location ;
- **RENDRE** la voirie accueillante et accessible à tous ;
- **RENDRE ACCESSIBLE** le réseau RUBAN : aménagements des points d'arrêts, véhicules adaptés, système d'information et signalétique adaptés ;
- **FACILITER** l'accès aux offres de mobilité grâce aux outils numériques : application mobile... ;
- **PROPOSER** une tarification des offres de mobilité adaptée aux publics les plus fragiles ;
- **FAVORISER LE PARTAGE** de la voiture : autostop, covoiturage entre voisins, autopartage... ;
- **FAVORISER LA MOBILITÉ** active et solidaire des publics scolaires (pédibus, vélobus...).



MOBILISER ET DÉVELOPPER DES OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE



ORIENTATION N°3

Affirmer un territoire de liens et d'envies



AXE N°4

Développement d'une politique de « l'aller vers et/ou de faire avec »



AMBITION STRATÉGIQUE DE L'ACTION

Devenues incontournables dans le paysage institutionnel pour apporter aux habitants et usagers des services de proximité, les intercommunalités demeurent peu connues du grand public.

Cela tient tant à leur relative jeunesse qu'aux modes de scrutin permettant à leur exécutif d'être élus.

Par ailleurs, les citoyens expriment de plus en plus le souhait de pouvoir, entre chaque scrutin, faire entendre leurs voix pour participer aux choix des politiques publiques qui sont menées et dont ils bénéficient dans leur vie quotidienne.

En écho à ces aspirations et alors que l'exécutif de la CAPI a souhaité poser, au travers du projet de territoire, un nouveau cadre pour les politiques publiques de la CAPI, il a été retenu de faire de la participation citoyenne, mais aussi du renforcement de la gouvernance une des signatures du mandat 2020-2026.

Cela s'est traduit par le souhait de l'exécutif de formaliser un Pacte de gouvernance, reposant sur des instances, où les rôles de chacun sont clairement déterminés, mais aussi où la responsabilité de chacun est réaffirmée.

Une volonté également traduite par l'installation d'un panel citoyen, comme un espace d'expression et de proposition d'usagers des services publics, mais aussi, et plus largement, d'habitants du territoire.

Il s'agit ainsi de reconnaître que les politiques menées sont aussi importantes que la manière dont elles sont pensées.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- **DISPOSER** d'une délégation politique « participation citoyenne et dialogue avec les usagers » ;
 - **RÉDIGER** un pacte de gouvernance incluant les relations avec le Conseil de développement, la CCSPL, la commission d'accessibilité, le panel citoyen ;
 - **METTRE EN PLACE** un panel citoyen représentatif des habitants et usagers du territoire (âge, genre, CSP), sollicité pour l'ensemble des projets stratégiques de la phase de diagnostic à la phase d'évaluation ;
 - **IMAGINER** de nouveaux outils et modes de participations (animations) pour l'association des citoyens et de la société civile à la co-construction et au co-développement du territoire ;
 - **DÉVELOPPER DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES** avec le Conseil de développement : mise à disposition de personnel, de locaux, de financement. Volonté de développer le réseau du CDNI avec les autres territoires (voisins et métropolitains, CESER...).
- Les Conseils de développement contribuent à créer un dialogue entre acteurs divers, société civile, citoyens, sur des questions d'intérêt commun. La pluralité des angles de vue qui s'expriment au sein des Conseils garantit la richesse des positions qu'ils portent. À ce titre, une composition du Conseil qui s'efforce de refléter au mieux la diversité de la société civile ainsi que des méthodes d'animation et de débat productrices d'intelligence collective concourent à faciliter la construction d'un avis partagé et à garantir des réflexions et contributions de qualité.



GLOSSAIRE

AAPs : Action Démonstrateurs Et Territoires De Grande Ambition
ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADN : Acide Désoxyribonucléique
BEPOS : Bâtiment à Énergie Positive
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAPI : Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
CCEL : Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CCCND : Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux
CDNI : Conseil de Développement Nord Isère
CESER : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
CFA : Centre de Formation d'Apprentis
COP : Conférence des Parties
CRATERRE : Centre International de la Construction en Terre
CRD : Conservatoire à Rayonnement Régional
CSBJ : Club sportif Bourgoin-Jallieu
CSP : Catégorie Socio Professionnelle
DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
DSP : Délégation de Service Public
EEA : European Energy Award
ENS : Espaces Naturels Sensibles
ENSAG : Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble
EPANI : Établissement Public d'Aménagement Nord-Isère
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPIDA : Établissement Public Chargé de l'Aménagement de la Ville Nouvelle de L'Isle d'Abeau
EPORA : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
GES : Gaz à Effet de Serre
GNV : Gaz Naturel pour Véhicules
GPRA : Grand Projet Rhône-Alpes
GRETA : GRoupement d'ETablisements (pour la formation professionnelle continue)
Ha : Hectare
Insee : Institut National de la Statistique et des Études Économiques
LOM : Loi d'Orientation des Mobilités
MaaS : Mobility as a Service
MO : Maîtrise d'ouvrage
NI : Nord Isère
NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République
NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation
Oin : Opération d'Intérêt National
PAEN : Protection et mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial

PDA : Plan de Déplacement de l'Administration
PDE : Plan de Déplacement d'Entreprise
PDIPR : Plan Département des Itinéraires de Promenades et Randonnées
PDMIE : Plan De Mobilité Interentreprises
PDU : Plan de Déplacement Urbain
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLIE : Plan local pour l'Insertion et l'Emploi
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PPSE : Prêts Participatifs avec Soutien de l'État
QPV : Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
RD : Route Départementale
RIS : Relais Information Services
RNR : Réserve Naturelle Régionale
RSA : Revenu de Solidarité active
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
RTR : Réduire – Trier – Recycler
SAE : Statistiques Annuelles des Établissements
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle
SARA : Société d'Aménagement du Rhône aux Alpes
SCANIDA : Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'agglomération nouvelle de L'Isle d'Abeau
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SdAP : Schéma directeur d'Accessibilité Programmé
SIG : Système d'Information Géographique
SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
SMAC : Scène de Musiques Actuelles
SMND : Syndicat Mixte du Nord Dauphiné
SMS : Secteur de Mixité Sociale
SPL : Société Publique Locale
SPLA : Société Publique Locale d'Aménagement
SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
STEP : STation d'EPuration des eaux usées
TC : Transport en Commun
TEPCV : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS : Territoire à Énergie Positive
TER : Transport Express Régional
VAE : Vélo à Assistance Électrique
VEPEP : Voirie-Espaces Publics-Éclairage Public
VTT : Vélo Tout Terrain
ZAC : Zone d'Aménagement Concertée
ZAE : Zone d'Activité Économique



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTE DE L'ISÈRE (CAPI)**

17 avenue du Bourg – BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau cedex
Tél. : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

DIRECTION DE LA PUBLICATION :
Jean Papadopulo

DIRECTRICE DE LA RÉDACTION :
Yasmina Hattabi

RÉDACTION :
Direction Générale et Direction communication
de la CAPI / Sémaphores

CRÉATION GRAPHIQUE, MISE EN PAGE :

Minibox

IMPRESSION :

Imprimerie Fouquet Simonet,
38300 Bourgoin-Jallieu

CRÉDITS PHOTOS :

Benoit Gillardeau, Franck Crispin,
CSBJ Rugby, Julien Radix, Plumestudio,
M.Hodiesne

VUES AÉRIENNES :

Calyptone S. LEVY

ICONOGRAPHIE :

Minibox



17 avenue du Bourg - BP 90592
38081 L'Isle d'Abeau Cedex

Tél. : 04 74 27 28 00
Fax : 04 74 27 69 00
Email : capi@capi38.fr
www.capi-agglo.fr

